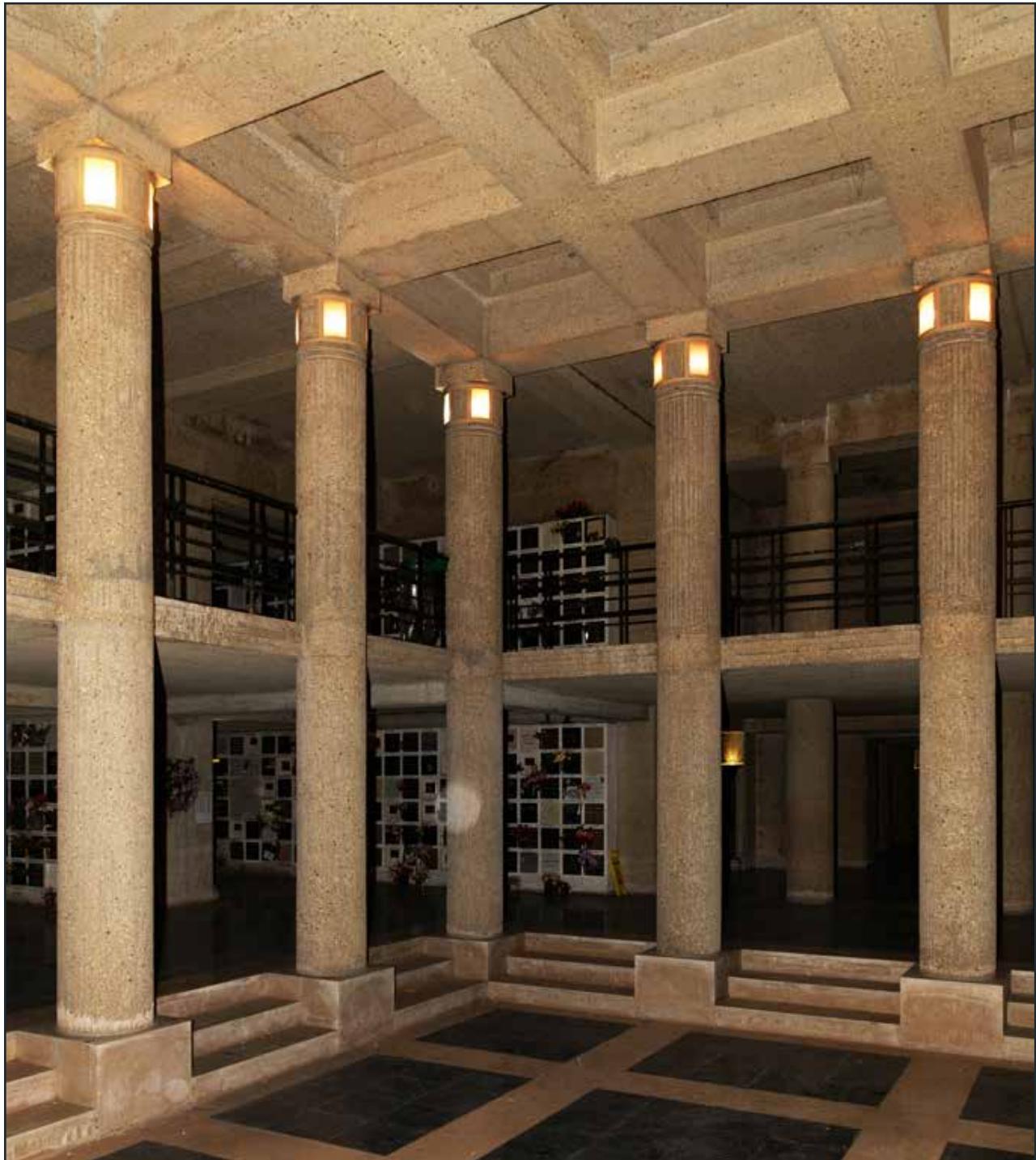


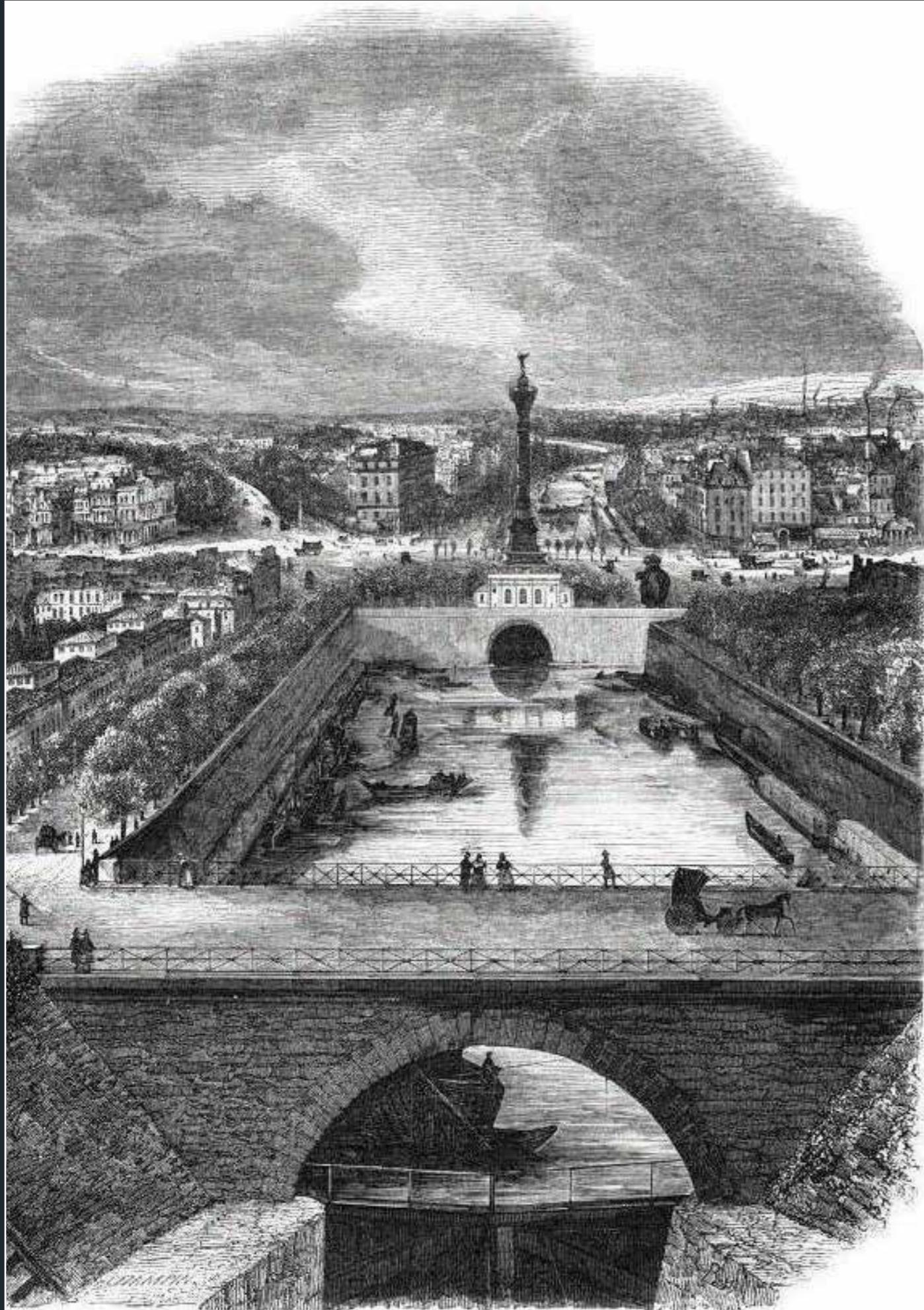


COMpte-rendu de séance



Commission du Vieux Paris

Séance plénière du 14/10/2025



Séance plénière du 14/10/2025

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 14 octobre 2025 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-François Legaret.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M. Thierry Balereau, M^{me} Laurence Bassières, M^{me} Bernadette Blanchon, M^{me} Ariane Bouleau, M^{me} Karen Bowie, M. Xavier Brunnquell, M. Dominique Cerclet, M. Grégory Chaumet, M^{me} Léonore Dubois-Losserand, M^{me} Corinne Faugeron, M^{me} Mireille Grubert, M. Alexandre Labasse, M. Émile Meunier, M^{me} Caroline Poulin, M^{me} Karine Taïeb.

ÉTAIENT EXCUSÉS

M^{me} Bérénice Gauquin.

Couverture : Vue de l'atrium du columbarium du cimetière du Père-Lachaise (20^e arr.), 2025 (© DHAAP / ML).

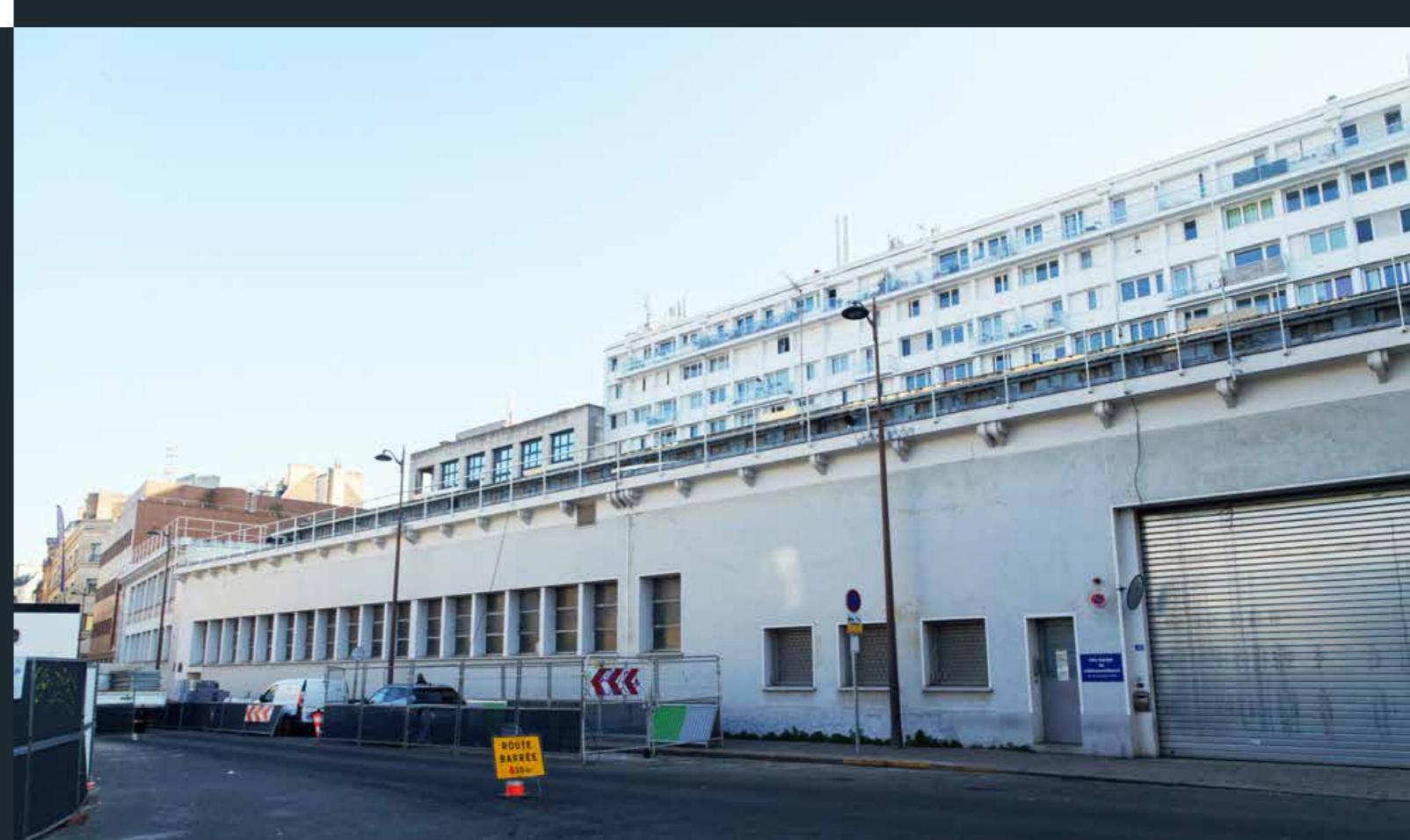
Ci-contre : Vue à vol d'oiseau du bassin de l'Arsenal, du grenier de réserve et de la place de la Bastille (4^e arr.), parue dans *L'Illustration*, 1845.

AUTORISATIONS D'URBANISME

16 rue Crillon (04 ^e arr.)	5
10 rue Cassette (06 ^e arr.)	15
9 rue Jules Chaplain (06 ^e arr.)	22
47 boulevard de l'Hôpital (13 ^e arr.)	28
74-82 avenue Denfert-Rochereau (14 ^e arr.)	36
33 rue des Cévennes (15 ^e arr.)	42
3 rue Cimarosa (16 ^e arr.)	48
16 rue du Repos (20 ^e arr.)	51

SUIVIS DE RÉSOLUTIONS

20 rue de la Sourdière et 35 rue Saint-Roch (01 ^{er} arr.)	59
31 boulevard Pasteur (15 ^e arr.)	66

**16 rue Crillon (04^e arr.)**

Reconversion d'un site historique de la RATP

Pétitionnaire : Mme Marion LE GAUDU

RATP

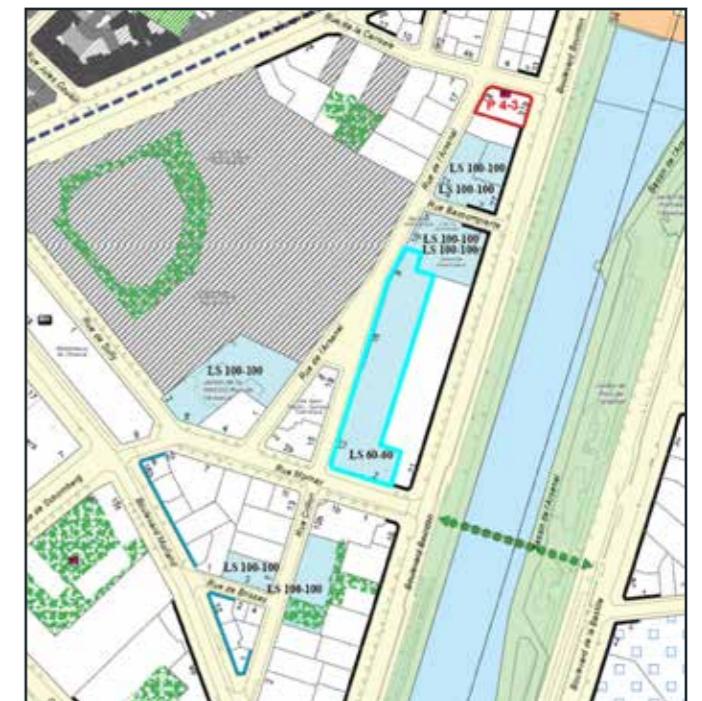
PC 075 104 25 P0012

Dossier déposé le 11/06/2025

Fin du délai d'instruction le 11/11/2025

« Projet de restructuration de la halle et de surélévation du garage Bastille, en vue de l'implantation de trois Postes de Commande Centralisée du métro (PCC) et de la création de logements locatifs sociaux et en accession libre. Le volume appartenant à IDFM et situé sur la parcelle AR n° 38 est concerné par ce projet, il accueillera des locaux rattachés à l'activité des PCC.

Surface de plancher créé d'habitation : 2468 m² ; surface de plancher créé par changement : 1580 m² ; surface changeant de destination : 84 m² ; surface créée : 4048 m² ; nombre de niveaux supplémentaires : 5 ; surface démolie : 108 m². »



Extrait du P.L.U.



Quartier de l'Arsenal, cadastre de Paris par îlot dit Atlas Vasserot, grenier d'abondance le long du boulevard Bourdon, 1810-1836.



Grenier d'abondance, incendie du 28 mai 1871, éd. Marotte (© Paris Musées / Musée Carnavalet - Histoire de Paris).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 8492 m²
- Surface existante : 1957 m²
- Surface créée : 4132 m²
- Surface totale : 5897 m²

PROTECTION

Aucune protection.

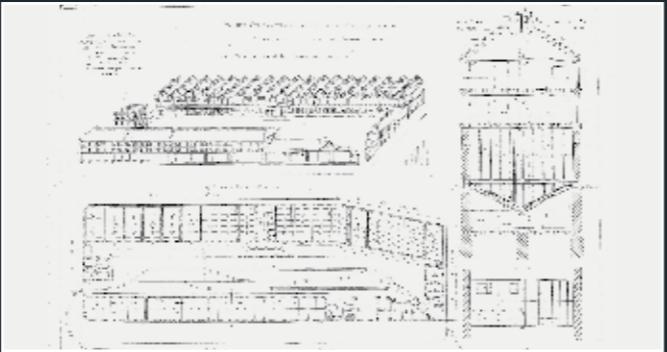
ANTÉriorité

Aucune antériorité.

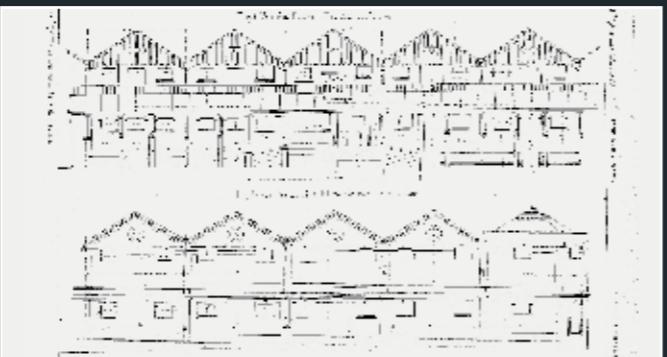
PRÉSENTATION

Dans le quartier de l'Arsenal, cet emplacement stratégique placé le long du boulevard Bourdon et du bassin de l'Arsenal apparaît comme un site historique de l'actuelle RATP, servant de dépôt depuis 1877.

En 1807, un long bâtiment en pierre de taille de près de 350 m est édifié par François-Jacques Delannoy pour abriter un grenier de réserve, également appelé grenier d'abondance, afin de permettre l'approvisionnement des boulangeries en farine et céréales. Le bâtiment est directement desservi par un souterrain le connectant au bas-



Écuries et silos du dépôt de la Bastille de la Compagnie générale des omnibus, perspective, plan et coupe, *Nouvelles annales de la construction*, 4, n° 298, 1^{er} octobre 1879.



Écuries et silos du dépôt de la Bastille de la Compagnie générale des omnibus, élévations, *Nouvelles annales de la construction*, 4, n° 298, 1^{er} octobre 1879.

sin de l'Arsenal, permettant des livraisons par bateaux.

En 1842, la Ville de Paris rachète à l'État le grenier, qui devient un dépôt public de vivres. La rue Brissac est percée l'année suivante afin de faciliter son accès, mais le bâtiment subit un incendie conséquent pendant la Commune. Après sa démolition, le terrain est loti et la parcelle concernée par cette étude est achetée en mars 1877 par la Compagnie générale des omnibus de Paris pour y édifier un dépôt pour omnibus.

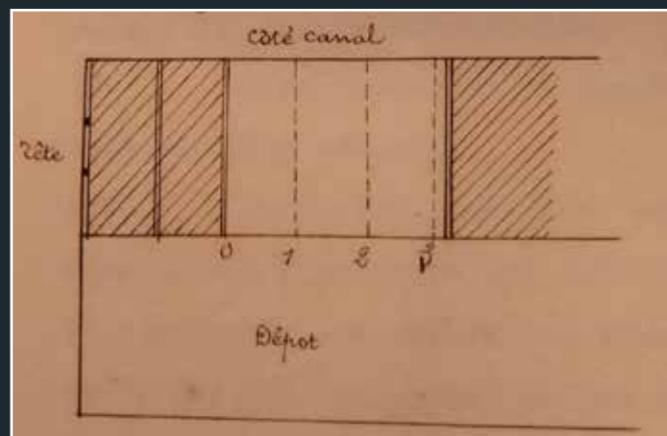
Ce projet s'inscrit dans le contexte de l'essor de ce mode de transports, amorcé en 1828 à Paris et qui conduit à la création de plusieurs compagnies se partageant les lignes au milieu du siècle. Elles sont toutefois réunies à la demande de l'administration parisienne pour devenir la Compagnie générale des omnibus de Paris. Pour répondre aux besoins – près de 129 511 000 voyageurs en 1877 –, la Compagnie s'attelle à la construction de nouveaux dépôts à Bastille, mais aussi à Alfort, Auteuil ou encore Charonne, afin d'accueillir les omnibus, voitures-tramways, leurs montures et le fourrage pour l'approvisionnement des chevaux et le matériel pour l'entretien. Le dépôt de Bastille, par sa position stratégique à proximité de la place du même nom et de la ligne très fréquentée la reliant à la Madeleine, apparaît comme le plus important édifié par la compagnie. Élevé selon les plans



Vue aérienne du site, 1920 (© IGN).



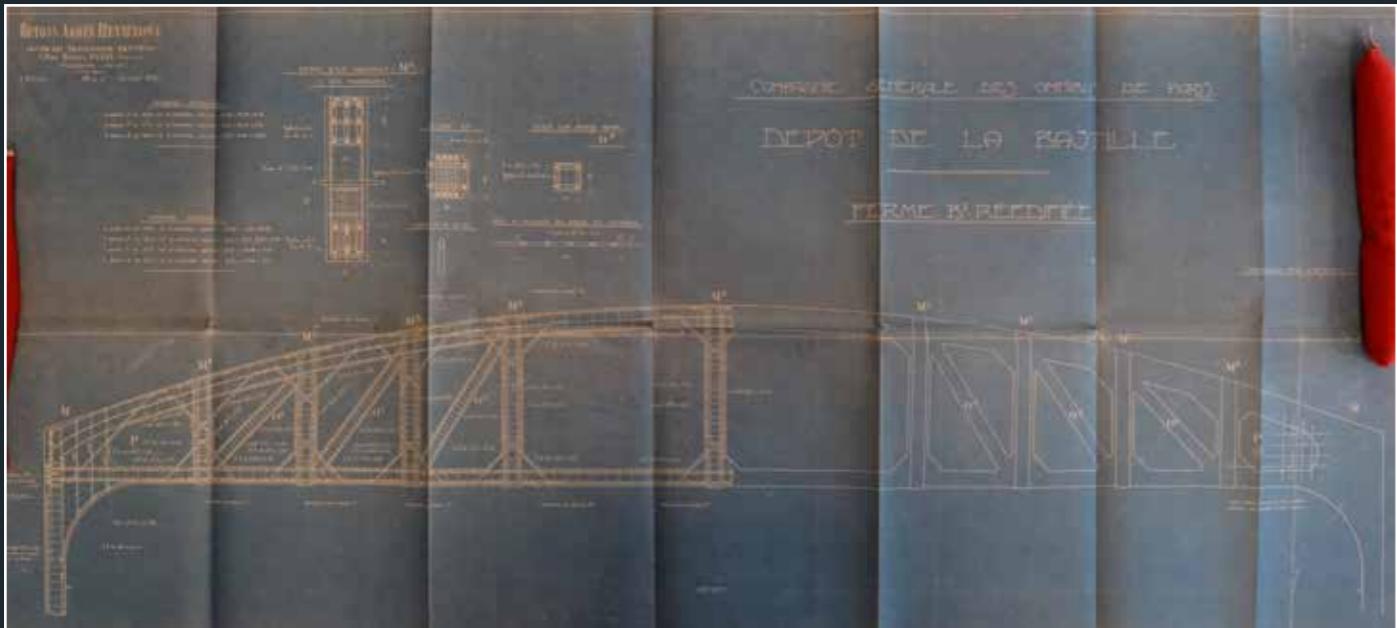
Vue actuelle de la halle, 2024 (© DHAAP / ML).



Croquis montrant les fermes effondrées de la travée le long du boulevard Bourdon.



Détail de l'armatures des différentes fermes édifiées selon le système Hennebique, s.d. (1912 vers) (SIAF/CAPA/CAAC).



Étude pour les fermes réédifiées par les Bétons armés Hennebique, 1912 (SIAF/CAPA/CAAC).

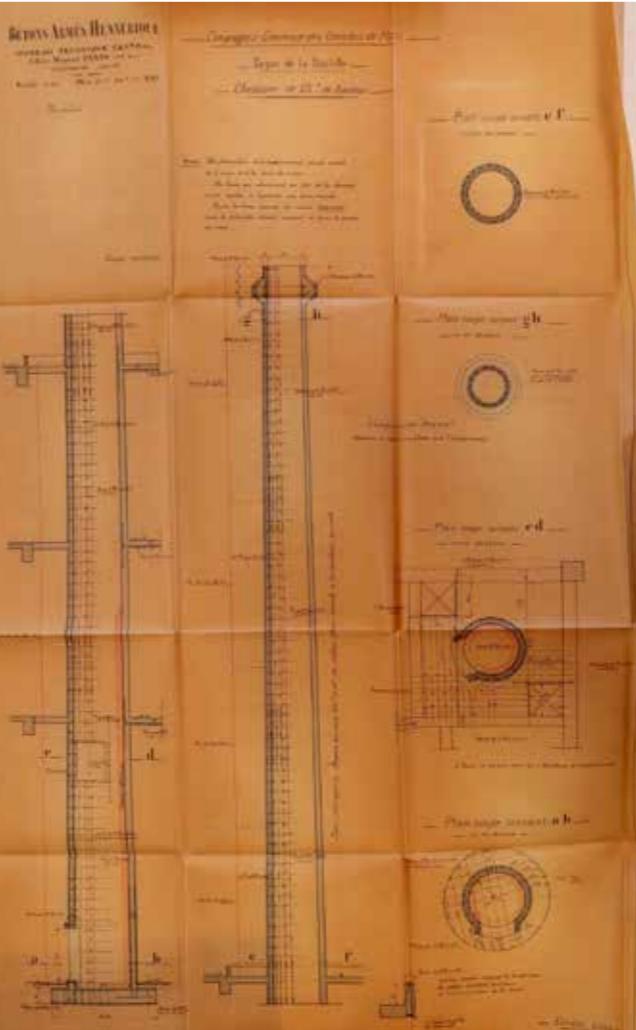
de M. Baril architecte, accompagné de M. Brackmann, inspecteur des travaux, il comprend de grands silos en tôle et charpente en bois disposés le long du boulevard Bourdon, pour conserver l'avoine donnée aux chevaux, quand d'immenses écuries formant 19 pavillons de deux étages longent la rue Crillon et peuvent accueillir jusqu'à 862 montures. L'ensemble est notamment présenté en détail dans les *Nouvelles annales de la construction* en 1879, qui insistent sur son gigantisme.

En 1913, un nouveau dépôt est édifié afin de répondre à l'évolution des besoins du site, la Compagnie générale des omnibus cessant l'emploi de chevaux à cette date. Sont pareillement construits de nouveaux dépôts et sous-stations sur les sites de Montrouge, Saint-Martin ou encore Le Brun, tous adoptant la forme de vastes halles en béton armé. Si ceux de Montrouge ou de Le Brun sont exécutés selon le système Hennebique, pour ceux de Malesherbes, Bagnolet et Bastille, le bureau d'études n'intervient que dans la construction des grandes halles pour déterminer les renforcements à effectuer. La nouvelle halle adopte, comme ailleurs, de grandes fermes en béton armé organisées en deux travées, surmontée de pannes métalliques supportant deux lanterneaux largement vitrés. Quelques fermes du côté de la halle le long du boulevard Bourdon, aujourd'hui disparue, s'effondrent peu de temps après

leur édification et les ateliers Hennebique sont sollicités pour réédifier des fermes renforcées. Une importante cheminée est également élevée par l'entreprise des travaux publics et en particulier L. Martin, selon le projet cette fois-ci dressé par le bureau technique central des Bétons armés Hennebique, à l'instar du dépôt Le Brun. En 1939, l'ensemble est transformé en dépôt pour autobus.

Par la suite, le site est successivement divisé pour accueillir de nouvelles fonctions.

À l'issue des délibérations du Conseil général de la Seine, 1351 m² sont ainsi désaffectés pour permettre la construction d'un parking en élévation. En janvier 1959, l'ensemble est mis à disposition de la RATP, quand le site est à nouveau amputé de 3121 m². La travée est de la halle est démolie au début des années 1960 et une importante barre de dix étages, sur près de 127 m, dessinée par les architectes Pierre Henry, René Armand et Raoul Carme, est élevée le long du boulevard Bourdon entre 1961 et 1966 par la RATP et la société coopérative de HLM Logis-Transports. Considéré comme un IGH, ce projet s'inscrit dans le cadre du plan quinquennal de 1957-1961 de la RATP, qui vise à réorganiser les dépôts existants afin d'accroître leur capacité. Le Commissariat



Étude pour la cheminée du dépôt aujourd'hui démolie, Bétons armés Hennebique, 1912 (SIAF/CAPA/CAAC).



Vue aérienne, 1961 (© IGN).



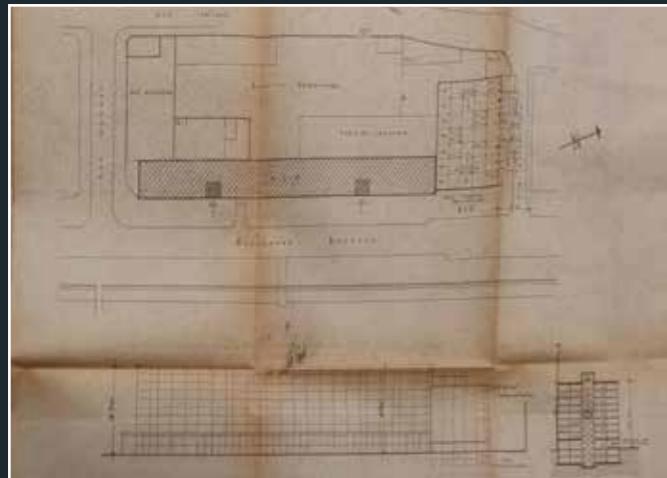
Vue actuelle de la halle restante côté rue Crillon, 2024 (© DHAAP / ML).



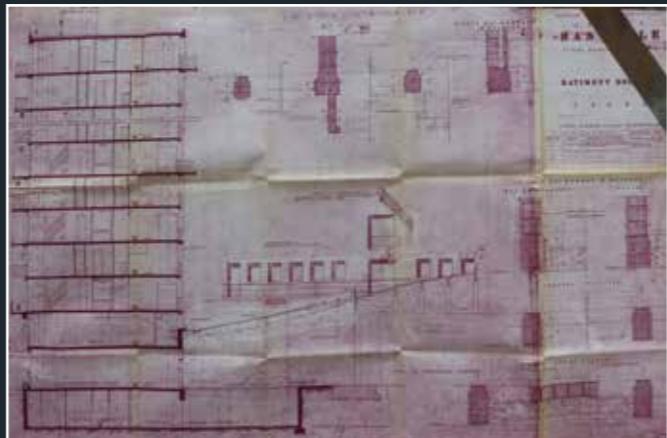
Détail de la façade côté rue Crillon, 2024 (© DHAAP / ML).



Vue aérienne, 1973 (© IGN).



Henry, Armand, Carme, archs., plan masse montrant la barre de logement avec une variante pour un parking, 1960 (AD75).



Henry, Armand, Carme, architectes, coupe, octobre 1962-juillet 1964 (AD75).



Henry, Armand, Carme, architectes, élévation, octobre 1962-mars 1963 (AD75).

au Plan impose toutefois l'adjonction de logements et le nouvel ensemble allie finalement un parking-garage, des bureaux pour la RATP et des logements. De premiers projets sont dressés en ce sens dès 1958, avant de parvenir à l'autorisation d'un permis de construire en 1961. La pointe du côté de la rue Bassompierre est réservée à l'édification d'un parking pour la Ville de Paris et n'est finalement pas mis en œuvre dans le cadre de ce permis ; la parcelle est aujourd'hui occupée par une crèche et par la direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville.

Un nouveau permis est déposé par la RATP presque au même moment, pour intégrer un poste de commande centralisé du réseau ferré et un restaurant d'entreprise. Placé parallèlement à la nouvelle barre le long de la rue Crillon, il prévoit la surélévation de trois niveaux sur le garage existant, lui-même entresolé et débarrassé de sa charpente en béton d'origine. Le nouveau bâtiment, dit « Mornay », allie charpente métallique et béton armé. Le projet est conduit par la direction des Travaux neufs de la RATP et les plans ne sont pas signés.

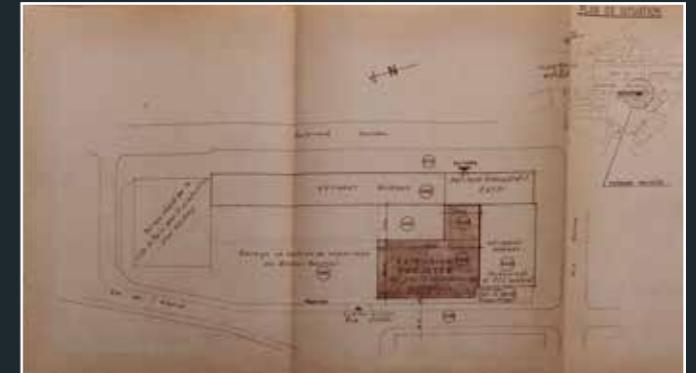
À la fin des années 1960, une nouvelle section de la halle est amputée pour une petite surélévation le long de la rue Crillon, accolée à la première rue Mornay, entraînant

la dépose d'une partie des fermes en béton armé. Permettant l'extension du poste de commande centralisée, cette adjonction, par la suite dénommée « bâtiment Crillon », est conduite par la direction des travaux neufs de la RATP et les plans ne sont à nouveau pas signés. Plus modeste, une surélévation d'un niveau à destination de bureaux est menée à la fin des années 1970 par l'architecte Jean Hanotell pour la RATP, à l'emplacement du toit-terrasse à petites lanternes d'origine, placé à l'angle des rues Crillon et Mornay. Le dessin de ses façades reprend, à la demande des services instructeurs afin de limiter l'aspect disparate de l'ensemble, celui de la surélévation de 1970-1971 mitoyenne, qui est elle-même légèrement modifiée, notamment avec l'ajout de nouvelles baies. Au début des années 2000, le site connaît une phase de réhabilitation et de mise aux normes, qui engendre quelques altérations en façade du côté de la rue Crillon. La partie ancienne, dite garage « Bastille », accueille alors les opérations de dépannage et de maintenance du site.

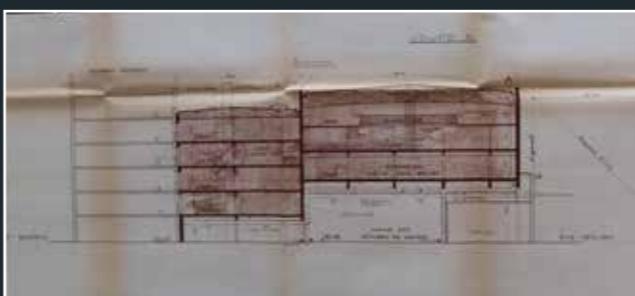
Le présent permis de construire se concentre sur la halle restante du garage Bastille, qui doit être lourdement restructurée et surélevée de quatre niveaux accueillant des logements sociaux (70%) et libres (30%).



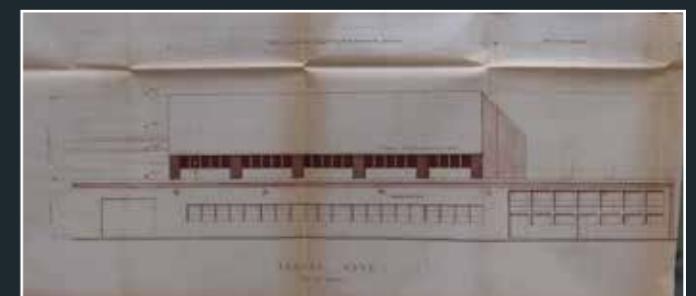
Vue de la jonction entre la halle et la barre, 2024 (© DHAAP / ML).



Plan de masse de la surélévation dit « bâtiment Mornay », février 1969, RATP direction des travaux neufs (AD75).



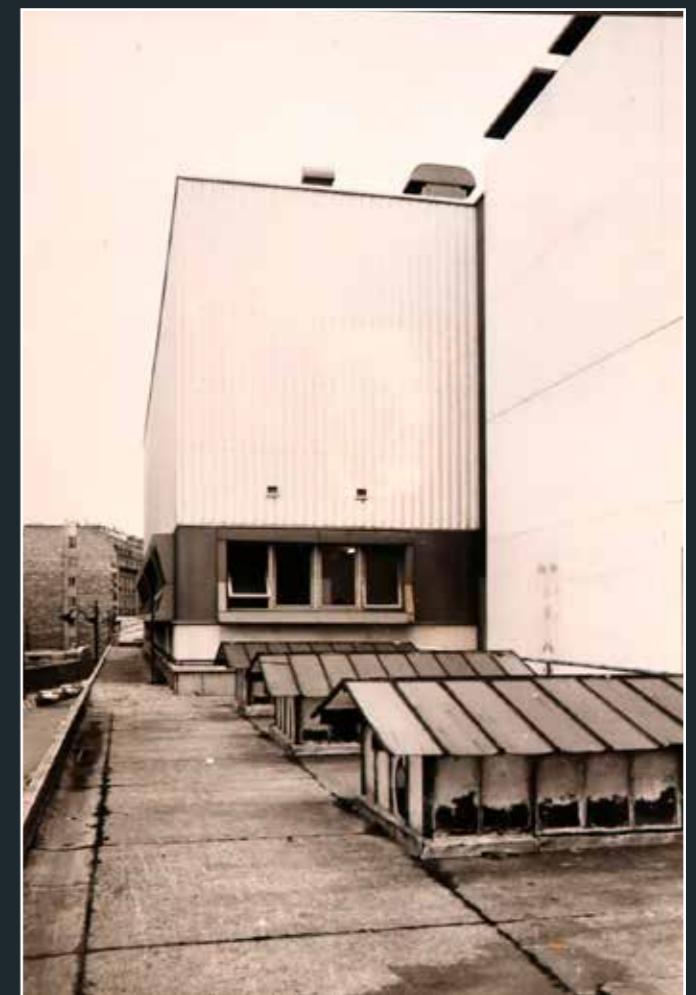
Coupe de la surélévation du « bâtiment Mornay », février 1969, RATP direction des travaux neufs (AD75).



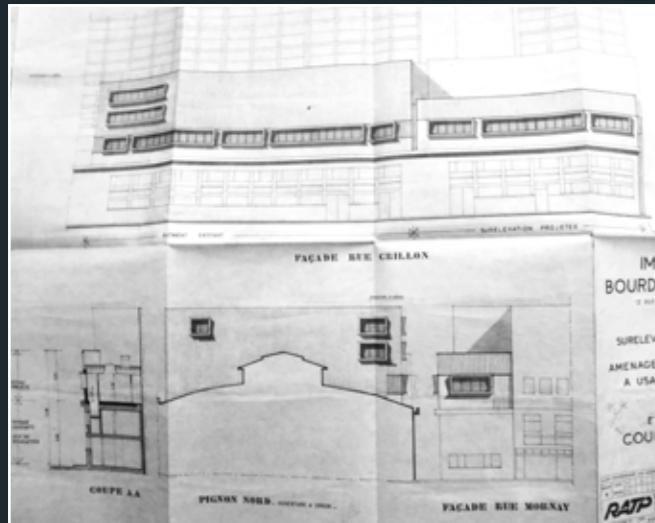
Élevation du « bâtiment Mornay », février 1969, RATP direction des travaux neufs (AD75).



Vue de la façade du côté de la rue de Crillon, février 1978.



Toit-terrasse avec lanternes d'origine où se place la dernière surélévation, février 1978, cl. anonyme (RATP).



Jean Hanotell arch., élévation rue Crillon montrant les deux surélévations, mars 1979 (RATP).



Vue depuis la rue Crillon, 2024 (© DHAAP / ML).



Vue des surélévations à l'angle des rues Crillon et Mornay, 2024 (© DHAAP / ML).

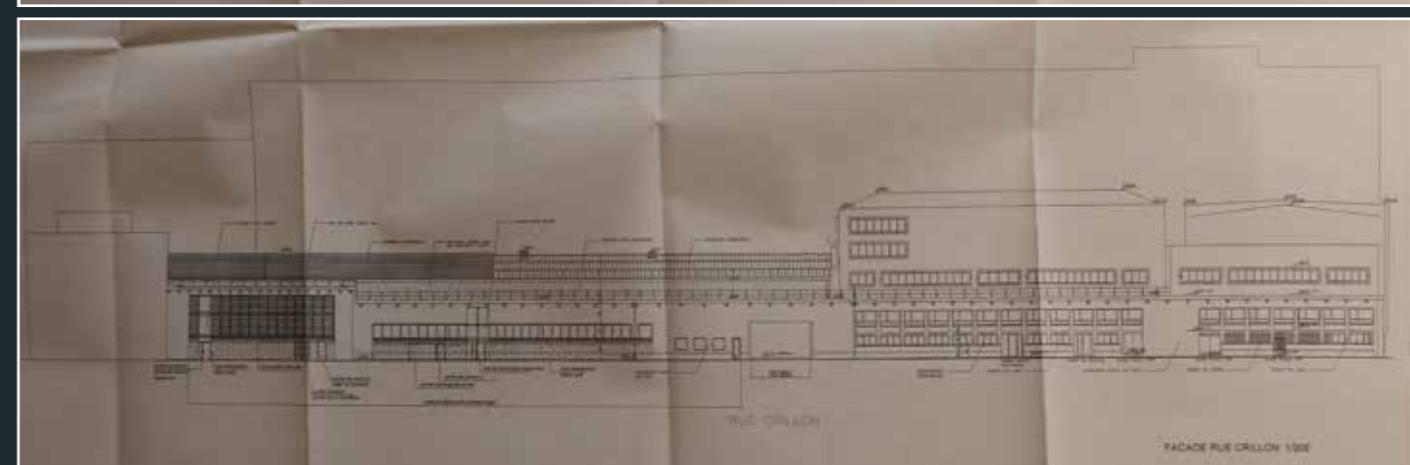
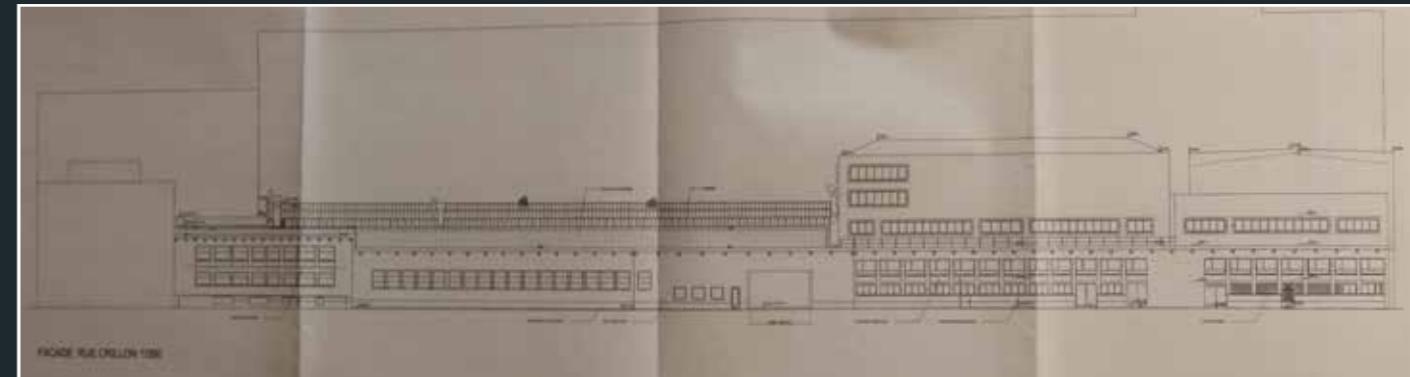
Si les portiques en béton armé édifiés selon le système Hennebique sont présentés comme conservés et intégrés au projet dans la notice architecturale, l'axonométrie qui figure dans le permis de construire laisse penser à une dépose partielle. Les pannes métalliques et le lanterneau sont démolis, de même que les façades, dont on ne conserverait que le squelette en béton armé. La façade rapportée se compose d'éléments porteurs en béton sablé clair, de remplissages en plaquettes vernissée verte, tandis que les menuiseries sont en acier laqué vert. La corniche est restituée à l'identique en béton blanc et le niveau supérieur adopte une trame très proche avec celle de l'existant afin de réaliser une jonction plus douce avec les niveaux supérieurs. Les R+3 à R+6 sont dévolus aux nouveaux logements et leur traitement se démarque de l'existant par une trame plus serrée et la création de balcons qui ont pour effet de reculer le nu de la façade. Cette différentiation est également accentuée par le recours à une structure poteau-poutre en bois, matériau utilisé également pour former un bardage en façade. La jonction entre le bâtiment Crillon et le garage Bastille est traitée en joint creux doté d'un habillage en tôle ondulée, qui prolonge la façade de la surélévation de Crillon, dans une volonté de créer une transition douce entre les deux volumes de surélévation, sans interrompre complètement la continuité bâtie.

DISCUSSION

Corine Faugeron pose la question : quel est l'intérêt de conserver les fermes de béton armé sans le lanterneau ? Mireille Grubert est consciente de la nécessité de construire des logements, mais considère que la Commission pourrait faire des préconisations afin que les intentions patrimoniales du projet soient plus cohérentes. Laurence Bassières demande quelle est la profondeur des logements et suggère que l'on conserve le lanterneau pour en éclairer certains. Dominique Cerclet partage ce point de vue, mais cela implique de faire un autre projet ; il rappelle la fonction historique du site. Grégory Chaumet regrette pour sa part le peu de mise en valeur des éléments patrimoniaux encore en place.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 octobre 2025 à l'Hôtel d'Albret et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de reconversion du site RATP du 16 rue Crillon. Elle préconise la conservation maximale et la mise en valeur des éléments de charpente en béton armé, qui font l'identité de l'ancienne halle et comptent parmi les derniers témoignages

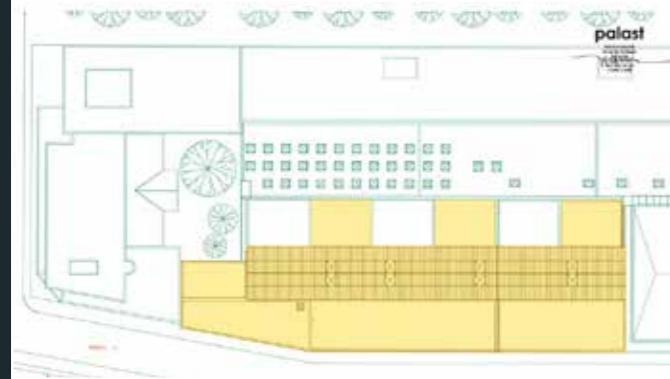


MP Atelier d'architecture, Bigeault Taïeb, façade rue Crillon, état existant et projeté, juillet 2005 (AD75). (© DHAAP / ML).

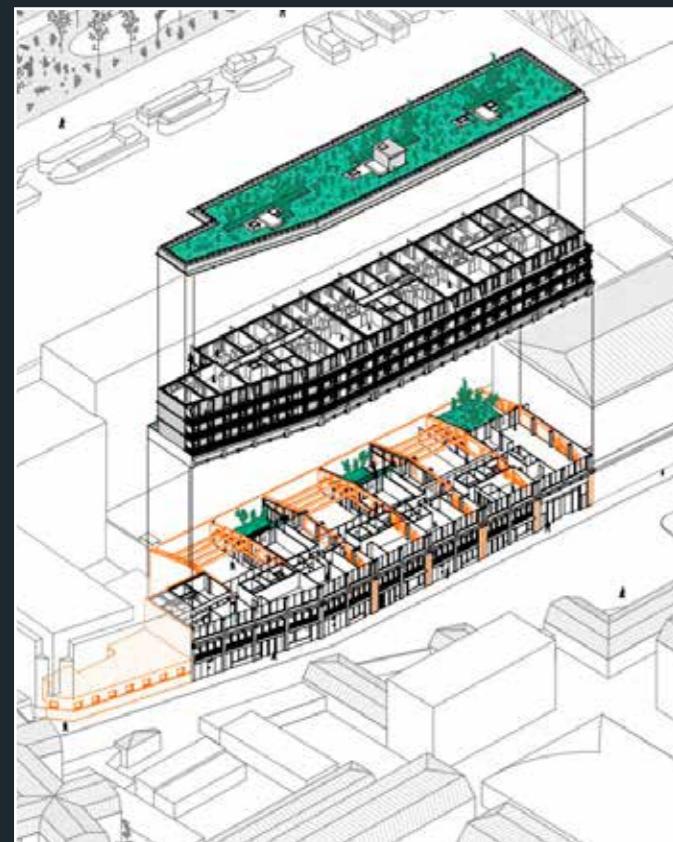
de l'histoire des dépôts d'autobus parisiens.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

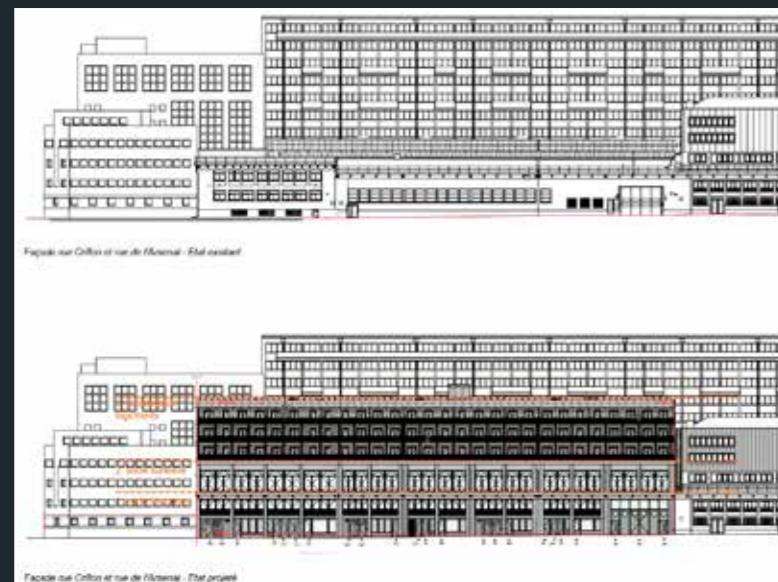
- Archives de Paris : 1069W 29 ; 1178W 1672 ; 1178W 5205 ; 2112W 23 ; 4254W 4 ; 4254W 5.
- SIAF/CAPA/CAAC : 76 IFA 1577/25 ; 76 IFA 3634/1 ; 76 IFA 2932/33 ; 76 IFA 1014/21.
- « Écuries et silos du dépôt de la Bastille, Compagnie générale des omnibus », *Nouvelles annales de la construction*, 4, n° 298, 1^{er} octobre 1879, p. 146-150.
- Louis QUESNEL, « Le béton armé système Hennebique à la Compagnie Générale des Omnibus », *Le Béton armé*, 16, n° 164, septembre 1913, p. 129-140.
- Ghislaine BOUCHET, « Le Cheval dans les transports publics parisiens vers 1900 », *Métropolitain : l'autre dimension de la ville*, actes, Paris, Hôtel de Lamoignon, 1988, p. 9-16.
- Juliette FAURE, *L'Arsenal de Paris. Histoire et Chroniques*, Paris, L'Harmattan, 2002.



Plan de démolition, 2025 (© palast).



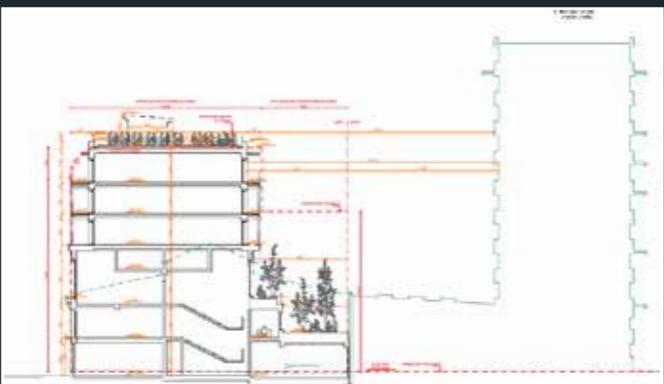
Axonometrie montrant la charpente en béton partiellement conservée, 2025 (© palast).



Élevation de la façade rue Crillon et rue de l'Arsenal, état existant et projet, 2025 (© palast).



Photomontage montrant la dépose de la façade rue Crillon, 2025 (© palast).



Coupe, 2025 (© palast).



Perspective d'insertion depuis la rue Crillon, 2025 (© palast).



10 rue Cassette (06^e arr.)

Surélévation et uniformisation des corps de bâtiment sur rue d'un hôtel de tourisme

Pétitionnaire : Mme Celia CORNU
 HÔTEL DE L'ABBAYE ST GERMAIN
 PC 075 106 25 V0012
 Dossier déposé le 21/03/2025
 Fin du délai d'instruction le 03/12/2025

« Surélévation et modification d'aspect extérieur en façades et toitures d'une construction à R+4 sur 2 niveaux de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de commerce, bureaux, hôtel en locaux à usage d'hôtel. Restructuration, extension entre le bâtiment sur rue et la façade est sur cour, création d'un toit-terrasse accessible à R+3 par la suppression de la verrière existante à R+2 et la couverture vitrée, création d'un toit-terrasse végétalisé non accessible côté rue par la suppression du couronnement à R+3, création de terrasses végétalisées à R+1 et à R+4, pose d'un auvent en toile à l'entrée donnant sur la cour, agrandissement premier sous-sol, suppression de l'appentis et



Extrait du P.L.U.



Vue depuis la rue Cassette, 2025 (© DHAAP / PCo).

de la véranda à RDC dans la cour et de la crinoline toute hauteur, modification d'aménagement intérieur, des aspects d'accessibilité et sécurité incendie.

Surface créée: 468,68 m² ; surface changeant de destination : 240,50 m² ; surface démolie : 518,33 m².

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 837 m²
- Surface existante : 2334,40 m²
- Surface créée : 709,18 m²
- Surface totale : 2284,75 m²

PROTECTION

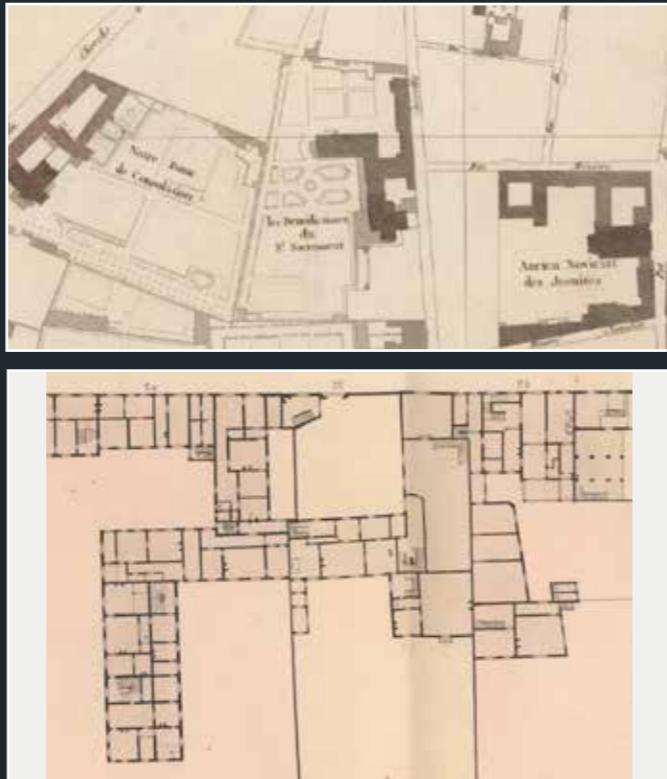
Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

Aucune antériorité.

PRÉSENTATION

L'Hôtel de l'Abbaye, objet actuellement d'un projet d'augmentation de ses capacités d'accueil, est installé dans un ensemble d'édifices situés au n° 10 rue Cassette, construits au cours de la première moitié du XIX^e siècle. Le complexe se compose d'un bâtiment principal précédé d'une cour, laquelle est accessible depuis la rue par



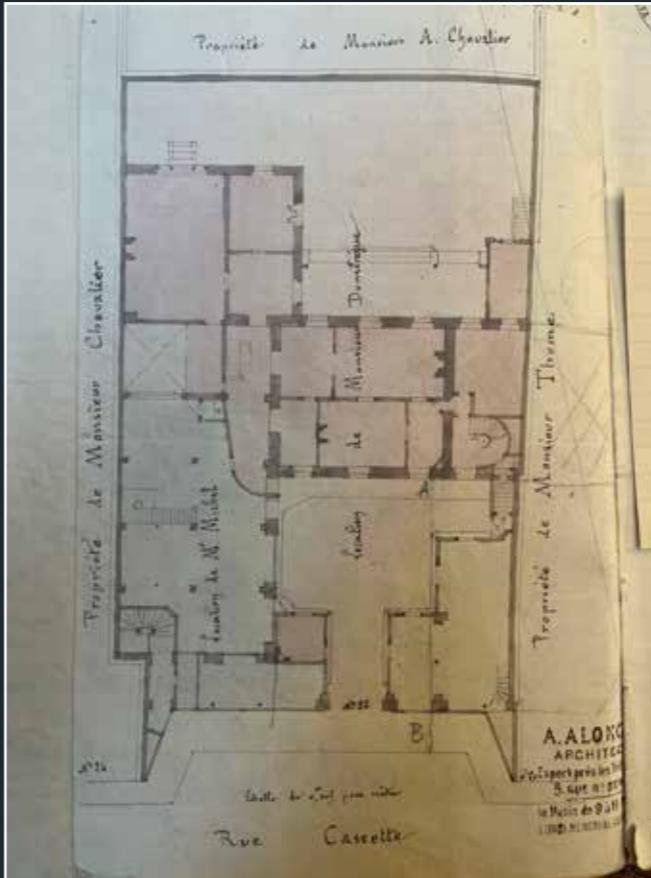
En haut : plan de Verniquet, emplacement du couvent des bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement, 1789.

En bas : extrait du plan Vasserot, 1810-1836.

une grande porte cochère. Cette entrée est cantonnée de deux autres corps de bâtiment, dont l'un est relié par une aile au reste du complexe. Longtemps utilisés comme ateliers et espace commercial, ces deux derniers édifices doivent être profondément remaniés dans le cadre de l'extension de l'hôtel.

La parcelle en question est créée à la fin du XVIII^e siècle, lors du démantèlement du couvent des bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement, confisqué comme Bien national. Cet établissement religieux avait été fondé au milieu du XVII^e siècle, par Catherine Bar, « mère Mectilde du Saint-Sacrément » fuyant les guerres de Lorraine. D'abord installées rue Férou, les religieuses, bénéficiant de la protection d'Anne d'Autriche, s'étaient installées en 1659 dans des locaux plus vastes, situés rue Cassette.

Pendant la Révolution, en fructidor an IV (août 1796), les bâtiments occupés par les religieuses sont vendus aux Sieurs Jourdeuil, Henrion et Avril, qui se répartissent la propriété. Les deux premiers obtiennent la parcelle correspondant à l'actuel 10 rue Cassette, sur laquelle se dressaient l'église et une partie du couvent des filles du Saint-Sacrement. Jourdeuil et Henrion cèdent ensuite



10 rue Cassette, plan du rez-de-chaussée, 1870 (AN).



Hôtel de l'Abbaye, côté cour, 2025 (© DHAAP / PCo).



Hôtel de l'Abbaye, côté jardin, 2025 (© DHAAP / PCo).



Corps de bâtiment de droite, côté cour, 2025 (© DHAAP / PCo).



Réz-de-chaussée du corps de bâtiment de droite, 2025 (© DHAAP / PCo).



Escalier du corps de bâtiment de droite, 2025 (© DHAAP / PCo).

le bien aux époux Mignon en prairial an VII (mai 1799), qui détruisent les constructions existantes pour les remplacer par un nouvel immeuble. Celui-ci, situé au-devant d'un jardin en fond de parcelle, se compose d'un corps de bâtiment principal élevé sur caves de trois étages carrés et d'un quatrième étage sous combles, doté à gauche d'une aile sur jardin et d'une aile sur cour, ces dernières étant élevées d'un rez-de-chaussée et de trois étages carrés. L'aile sur cour se termine au niveau de la rue Cassette par un corps de bâtiment élevé d'un seul étage sur rez-de-chaussée. La cour desservant ces différents édifices est close d'un mur d'enceinte doté d'une porte cochère, alors au n° 22. Un petit bâtiment de construction irrégulière complète l'ensemble dans l'angle droit de la cour.

En octobre 1825, les époux Mignon cèdent la propriété au Sieur Quiclet, qui la revend dès avril 1825 à Louis Hersent (1777-1860), célèbre peintre d'histoire. C'est probablement ce dernier qui fait remplacer le petit édifice de l'angle droit de la cour par un corps de bâtiment plus important élevé sur caves et rez-de-chaussée d'un étage. Celui-ci abrite alors, comme une partie de l'aile gauche, des espaces d'ateliers et de commerces. Les héritières d'Hersent, les sœurs Chérade de Montbron, aliènent d'abord une partie du jardin avant de vendre le

reste de la propriété à Monsieur Chevalier en 1867, qui s'en sépare dès 1870 en faveur de Monsieur Chaumonot. À cette époque, les ateliers situés dans l'aile gauche sont occupés par Monsieur Michel, électrotypeur, tandis que le bâtiment principal est loué à Monsieur Domingue, qui y a installé son hôtel. La partie sur jardin du corps de bâtiment principal est alors dotée d'un grand perron couvert d'une marquise, dont la véranda actuelle rappelle le souvenir. La famille Chaumonot, qui reste propriétaire au moins jusque dans les années 1930, confie en 1884 à l'architecte Besnard, la construction d'une verrière au-dessus de l'étage du corps de bâtiment de droite sur la rue Cassette. Elle vient compléter les espaces commerciaux existants.

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, le site est l'objet de fouilles archéologiques qui révèlent, en 1954, des vestiges de l'église et des galeries du couvent du Très-Saint-Sacrement, ainsi que des sépultures.

L'édifice, conservant sa destination d'hôtel, est finalement l'objet, dans les années 1970-1980, de différents aménagements destinés à augmenter ses capacités d'accueil, conduits par l'architecte Liscio. L'aile gauche est notamment surélevée pour la création de nouvelles



Ancien espace commercial/atelier du corps de bâtiment de gauche, 2025 (© DHAAP / PCo).



Escalier du corps de bâtiment de gauche, 2025 (© DHAAP / PCo).



Verrière du corps de bâtiment de gauche, 2025 (© DHAAP / PCo).



Escalier du corps de bâtiment de gauche, 2025 (© DHAAP / PCo).



Verrière du corps de bâtiment de gauche, 2025 (© DHAAP / PCo).



Elévation sur rue, état existant (© Be Architectes).



Coup, état projeté (© Be Architectes).



Elévation sur rue, état projeté (© Be Architectes).



Coup, état projeté (© Be Architectes).

chambres dotées de terrasses, tandis qu'une gaine d'ascenseur est installée du côté du jardin. Les locaux commerciaux et les ateliers ne connaissent pour leur part que de faibles modifications durant cette période, le site étant occupé par un menuisier-ébéniste dans le corps de bâtiment de droite, tandis qu'une maison d'édition est installée dans la partie sur rue du corps de bâtiment de gauche.

Le projet actuel d'extension de l'hôtel, qui fait l'objet d'une demande de permis de construire, concerne en particulier ces anciens espaces d'atelier et de commerce, désormais vides. Il est notamment question de surélever le corps de bâtiment de droite d'un niveau supplémentaire, et de supprimer la verrière existante au niveau du corps de bâtiment de gauche, pour la remplacer par un étage carré. Ces deux opérations entraîneraient l'uniformisation du bâti, avec un traitement en façade reprenant le décor de lignes de refends que présente le corps principal au fond de la cour, et donneraient lieu à la création de terrasses végétalisées en toiture.

La surélévation du corps de bâtiment de droite occasionnerait une reconstruction partielle de l'étage existant, aujourd'hui en mauvais état, avec la conservation

néanmoins de son escalier. L'édifice, jusqu'alors séparé du bâtiment principal, serait désormais relié à ce dernier sur trois niveaux. Les modifications dont doit être l'objet le corps de bâtiment de gauche entraîneraient quant à elles la démolition partielle des structures porteuses en bois du rez-de-chaussée et du premier étage dans les anciens espaces d'ateliers et de boutiques, ainsi que celle de l'escalier desservant l'ensemble de l'aile gauche, enfin de la verrière dans sa totalité. De nouvelles trémies seraient aussi aménagées dans les planchers existants pour desservir les différents niveaux par un nouvel escalier et un ascenseur. De nouveaux accès seraient enfin créés au rez-de-chaussée du même édifice, pour desservir la cour, en lieu et place d'anciennes fenêtres.

DISCUSSION

Karen Taïeb n'est pas choquée par cette proposition sobre et par une symétrie qui se justifie. Corine Faugeron considère pour sa part que la verrière mérite d'être conservée ; elle pense préférable une hausse du prix des chambres plutôt que de leur nombre. Émile Meunier juge l'asymétrie intéressante et pense que l'on peut ajouter quelques mètres carrés tout en préservant l'identité du lieu. Il n'est obligatoire de remplir le volume. Xavier Brunnquell estime que le projet joue sur la symétrie sans jouer avec les



Vue actuelle depuis la rue Cassette (© Be Architectes).



Vue d'insertion du projet depuis la rue Cassette (© Be Architectes).

travées existantes ; il exprime trop nettement que c'est un hôtel, avec une composition de façade qui n'est pas très habile. Mireille Grubert partage ce point de vue : l'homogénéisation fait perdre de la qualité ; il faut s'inspirer des éléments agrégés au bénéfice de l'activité. Laurence Bassières et Bernadette Blanchon pensent, elles aussi, que l'on supprime des strates pour tout lisser ; il faut selon elles conserver la verrière et la mettre en valeur. Karen Bowie note à ce propos qu'il existe des aciers permettant de régler les problèmes thermiques. Grégory Chaumet note de son côté que les intérieurs ont beaucoup de charme et que le néo-XIX^e siècle proposé est incompréhensible. Dominique Cerclet constate également le charme de l'existant. Jean-François Legaret note toutefois que l'on a vu pire et que la composition en deux pavillons est respectueuse d'un certain équilibre.

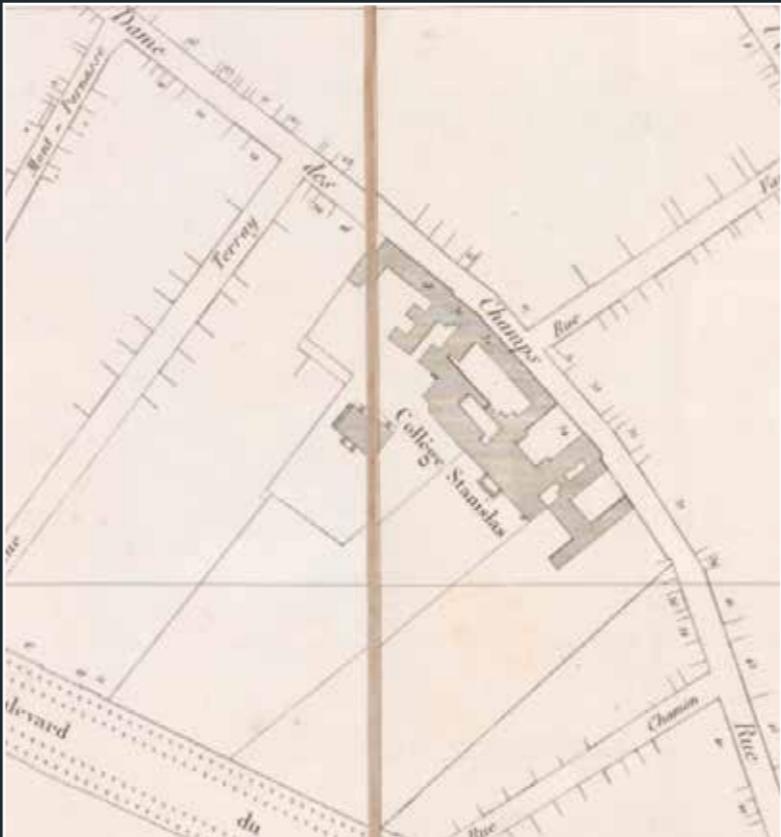
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 octobre 2025 à l'Hôtel d'Albret et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de surélévation du 10 rue Cassette. Compte tenu du caractère pittoresque de cette adresse et considérant que l'accumulation des strates est une richesse, elle estime l'uniformisation des façades peu souhaitable. Il conviendrait par consé-

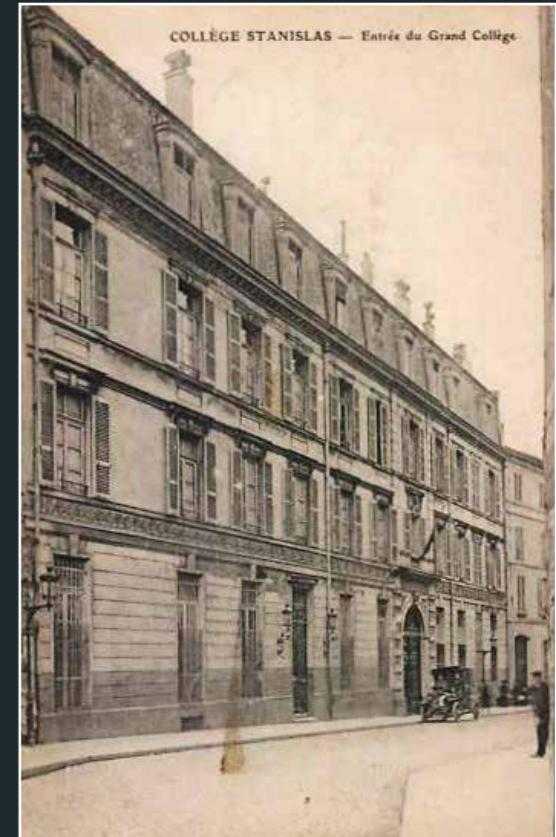
quent de différencier le traitement des deux corps de bâtiment sur rue. La Commission souhaite en outre que la verrière soit conservée dans sa matérialité.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ18 1296 ; 1178W 2795 ; 1941W 280.
- Archives Nationales : MC/ET/LXXXI/1034.
- Alexandre GADY, *La Montagne Sainte-Geneviève et le Quartier Latin*, Hoëbeke, 1998.
- Compte-rendu de la séance de la Commission du Vieux Paris en date du 27 janvier 1955.



Extrait de l'Atlas Jacoubet, Collège Stanislas en 1830 (AD75).



Collège Stanislas, vue depuis la rue Notre-Dame-des-Champs à la fin du XIX^e siècle (BHVP).

9 rue Jules Chaplain (06^e arr.)

Restructuration lourde d'une petite maison de l'ancien passage Stanislas

Pétitionnaire : Mme Raphaella PRON / M. Alexandre PRON

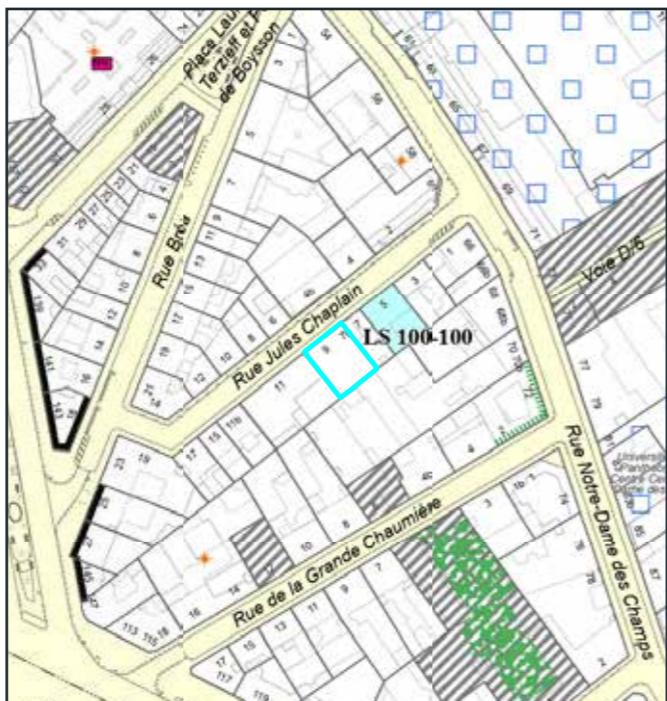
PC 075 106 25 V0026

Dossier déposé le 28/05/2025

Fin du délai d'instruction le 18/10/2025

« Surélévation, création de niveaux supplémentaires, modification d'aspect extérieur, d'une construction à R+1 sur 1 niveau de sous-sol.

Surface créée : 52 m² ; nombre de niveaux supplémentaires : 1. »



Extrait du P.L.U.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 258 m²
- Surface existante : 266 m²
- Surface créée : 52 m²
- Surface totale : 318 m²

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

Aucune antériorité.

PRÉSENTATION

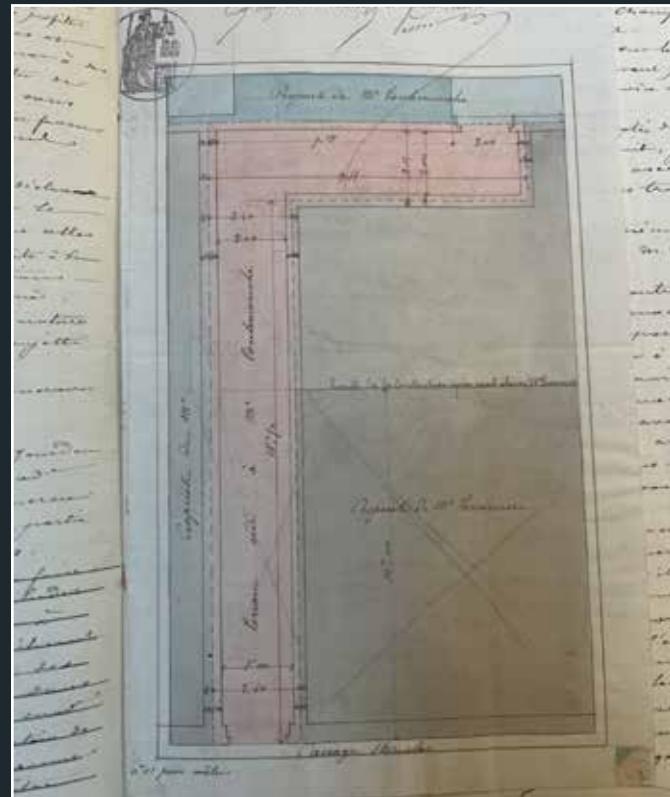
La maison située aux 7-9 rue Jules Chaplain, objet actuellement d'un projet de restructuration lourde, est un témoignage du lotissement du passage Stanislas à la fin du XIX^e siècle, devenu rue Jules Chaplain en 1913.

La parcelle en question n'est lotie que dans les années 1880 par Joseph Lemercier, imprimeur lithographe qui y construit vraisemblablement une maison-atelier à son usage. Il en acquiert le terrain en 1859, des mains de l'entrepreneur Jourdan. Celui-ci est à l'origine de l'ouverture du « passage Stanislas », pour mettre à profit des terrains dépendant jusque dans les années 1840 du collège Stanislas.

nislas.

Cette institution, fondée en 1804 par l'abbé Claude Rosalie Lautard, est installée lors de sa création dans l'hôtel Traversaire, situé rue Notre-Dame-des-Champs. À la fin des années 1830, face au succès de l'école, l'abbé Buquet, qui en assure alors la direction, décide de former une société civile pour prendre en charge les profits du collège. Celle-ci est composée de Pierre Léon Bérard de Chazelles, Jacques Daniel Lebandy, Henri Gouraud, François Marie Gaston de Caqueray et Charles Hippolyte Gibon. Elle s'occupe notamment de l'acquisition de nouveaux bâtiments pour développer l'institution, dont dépendent quelques terrains compris en cœur d'îlot entre la rue Notre-Dame-des-Champs et le boulevard du Montparnasse. En 1841, la société civile est dissoute, et Chazelles récupère sa part d'intérêt en obtenant une portion des terrains en question. Il les vend à Jourdan en 1852, qui procède à sa division en différentes parcelles dans le cadre de l'opération de lotissement du passage Stanislas.

En 1880, Lemercier, qui est encore propriétaire d'un terrain non bâti, cède une portion de sa parcelle à Émile Toulemouche, afin de désenclaver la propriété mitoyenne de ce dernier. Cette vente est à l'origine de la formation



Plan du terrain appartenant à M. Lemercier, 9 passage Stanislas, novembre 1880 (AN).



Cadastre, Passage Stanislas, post 1880 (AD75).



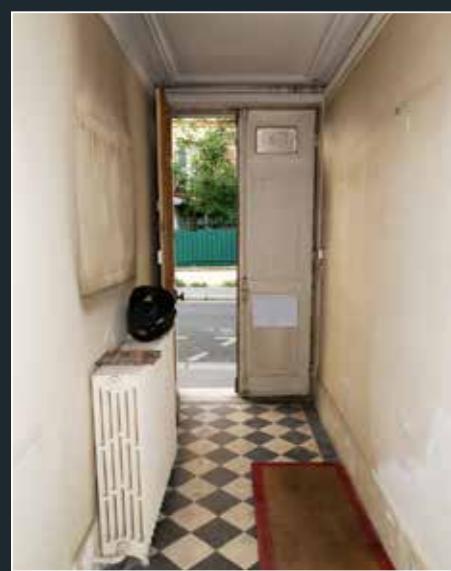
Vue des caves, 2025 (© DHAAP / ML).



Détail des moulurations des plafonds après première dépose de refends, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue du bâtiment principal côté cour, 2025 (© DHAAP / ML).



De gauche à droite : vue de la séquence d'entrée, vue de l'escalier principal, vue de l'escalier menant aux caves, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue intérieure du corps de bâtiment principal, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue intérieure du corps de bâtiment principal et de l'aile en re-tour, 2025 (© DHAAP / ML).

d'un passage cocher desservant des ateliers construits en cœur d'îlot à la fin du XIX^e siècle, et incorporé à une date indéterminée à la maison finalement bâtie par Lemercier. Celle-ci se compose d'un bâtiment principal sur rue élevé sur cave d'un rez-de-chaussée et d'un étage, doté d'une aile de même composition donnant accès à un autre corps de logis en fond de parcelle. Celui-ci bénéficie aussi d'un accès indépendant, constitué d'un escalier extérieur couvert d'un auvent, qui complète l'escalier principal situé dans le bâtiment sur rue. Ces constructions n'ont connu que peu de modifications au cours du XX^e siècle.

Le projet actuel, qui fait l'objet d'une demande de permis de construire, occasionnerait d'importantes démolitions. Si la façade du bâtiment sur rue ne serait que légèrement modifiée, avec le remplacement de l'ancien portail du passage cocher desservant autrefois les structures en cœur d'îlot, par une simple porte sur le modèle de l'accès principal, l'intérieur de l'édifice serait pour sa part profondément remanié. La séquence d'entrée serait notamment entièrement détruite, ainsi que la cage d'escalier d'origine. Les murs de refends seraient tous abattus pour mettre en œuvre une nouvelle distribution, l'espace de la cave étant aussi modifié pour accueillir des équipements techniques pour lesquels une nouvelle trémie et de nou-

veaux escaliers devraient être aménagés.

L'aile et le corps de logis en fond de parcelle seraient quant à eux l'objet de destructions plus importantes encore, avec la suppression de nombreux murs porteurs, ainsi que de l'escalier extérieur et de son auvent. Ces démolitions doivent permettre une profonde modification des bâtiments existants, avec la surélévation de l'aile d'un deuxième niveau à balcon, tandis que la façade du bâtiment en fond de parcelle serait percée à tous les niveaux de grandes baies reprenant le modèle des fenêtres d'ateliers.

DISCUSSION

Jean-François Legaret estime que la surélévation dénature les volumes existants. Émile Meunier note que 52 m² seulement sont créés. Selon Xavier Brunnquell, le projet casse beaucoup d'éléments au profit d'une intention qui n'affirme pas son identité. Il rappelle le charme de l'articulation créée par le volume qui ferme l'aile en retour. Gré-gory Chaumet juge quant à lui regrettable la dégradation de la cave. Laurence Bassières pense, elle, que la suppression des persiennes est à contre-courant de la tendance actuelle.



Vue du corps de logis en fond de parcelle, 2025 (© DHAAP / ML).



Détail de l'escalier extérieur, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue de l'ancien passage cocher rattaché à la parcelle au cours du XX^e siècle, 2025 (© DHAAP / ML).



Plan des démolitions (© Bodin et Associés architectes).



Vue d'insertion depuis la rue, état existant et projet (© Bodin et Associés architectes).

Vue d'insertion aérienne du projet (© Bodin et Associés architectes).



Élévation de la façade sur rue, état existant et projet (© Bodin et Associés architectes).



Élévation du bâtiment en fond de cour, existant et projet (© Bodin et Associés architectes).



Élévation aile sur cour, existant et projet (© Bodin et Associés architectes).



Coupe, état existant et projet (© Bodin et Associés architectes).

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 octobre 2025 à l'Hôtel d'Albret et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de restructuration du 9 rue Jules Chaplain. Elle estime que cette maison est singulière et rare dans son quartier et qu'il ne faut pas la dénaturer. Elle s'oppose par conséquent à ce projet, dans lequel les démolitions et les transformations sont trop nombreuses : séquence d'entrée, murs porteurs, caves voûtées, façades et persiennes méritent un traitement plus respectueux.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ18 1302 ; DQ 18 351.
- Archives Nationales : MC/ET/I/1372.
- Georges SAUVÉ, *Le Collège Stanislas. Deux siècles d'éducation*, Paris, 1994.



Plan général de la Salpêtrière, mai 1880 (BHVP).

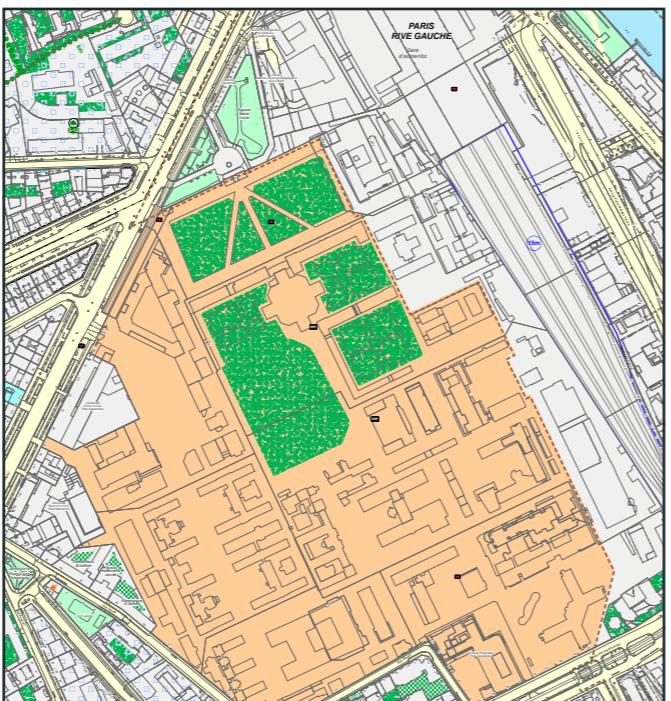


Rougier, Prudhomme, Larousse, architectes, plan général de la Salpêtrière avec la clinique de neurologie projetée, 1958 (AD75).

47 boulevard de l'Hôpital (13^e arr.)

Extension et surélévation d'un amphithéâtre au sein de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière

Pétitionnaire : M. Patrick LHERMITE
 AP-HP SU Pitié Salpêtrière
 PC 075 113 25 P0024
 Dossier déposé le 18/06/2025
 Fin du délai d'instruction le 18/11/2025
 « Construction de surface de plancher à destination d'EICSP. Extension, surélévation, création de niveaux supplémentaires d'une construction à R+1 sur 1 niveau de sous-sol.
 Surface créée : 3520 m² ; nombre de niveaux supplémentaires : 3 ; surface démolie : 20 m². »



Extrait du PLU.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 154 615 m²
- Surface existante : 912,40 m²
- Surface créée : 3520 m²
- Surface totale : 4412,40 m²

PROTECTION

- Parcille protégée au titre des Monuments historiques : classée MH partiellement ; inscrite MH partiellement ; protection partielle : « Chapelle ; façades et toitures des bâtiment suivants : pavillon d'entrée, bâtiments Hemey, Jacquot, Lassey, Mazarin, Montyon, ancienne Force, lingerie, pharmacie, bâtiment des Archers, pavillon Chasslin, pavillon de la prothèse dentaire de la section Pinel : classement par arrêté du 14 décembre 1976 - Les sols des cours Mazarin, Lassey, Saint-Louis, Sainte-Claire, des Quinconces et de la rue des Archers : inscription par arrêté du 14 décembre 1976. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 7 février 1994 : « Vœu en faveur de l'inscription à l'ISMH du bâtiment n° 48 de l'Hôpital de la Pitié-Salpêtrière. »
- Séance du 20 octobre 2005 : aucune résolution.
- Séance du 24 novembre 2005 : aucune résolution.

- Séance du 2 mars 2006 : aucune résolution.

- Séance du 12 septembre 2006 : aucune résolution.

PRÉSENTATION

L'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, héritier d'une institution fondée en 1654 par Louis XIV et marquée par l'architecture de Louis Le Vau et Libéral Bruant – auteur de la chapelle Saint-Louis (1671-1679) –, connaît à partir du début des années 1960 une ambitieuse campagne de modernisation dont témoigne l'actuel amphithéâtre Charcot, objet du présent permis de construire. Après-guerre, la Salpêtrière se trouve encore proche de son état de la fin du XIX^e siècle. Sur son flanc sud est toutefois venue s'implanter la Nouvelle Pitié, créée rue Lacépède en 1612 et désormais installée dans des pavillons élevés par Justin Rochet entre 1904 et 1911. On observe un réaménagement profond de l'hôpital à partir des années 1950, renforcé par l'ordonnance du 30 décembre 1958 dite « loi Robert Debré », qui formalise la création des centres hospitalo-universitaires (CHU), mais également avec l'abandon de sa vocation d'hospice au profit de nouvelles spécialités médicales et chirurgicales, et enfin par la fusion en mars 1964 avec l'hôpital de la Pitié voisin.

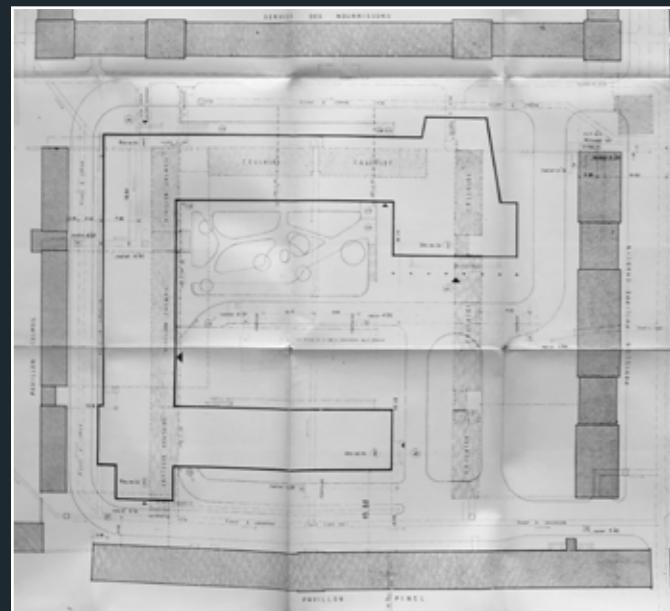
Un plan directeur général est dessiné pour l'hôpital dès la seconde moitié des années 1950 et prévoit d'une part la



Ancienne section Pinel, vue de la cour avec sa fontaine, 1940, cl. Jean Roubier (BHVP).



Vue du centre de stomatologie, 1965, Pinsart, Raymond Rougier et Georges Mathy, cl. anonyme (SIAF/CAPA/CAAC).



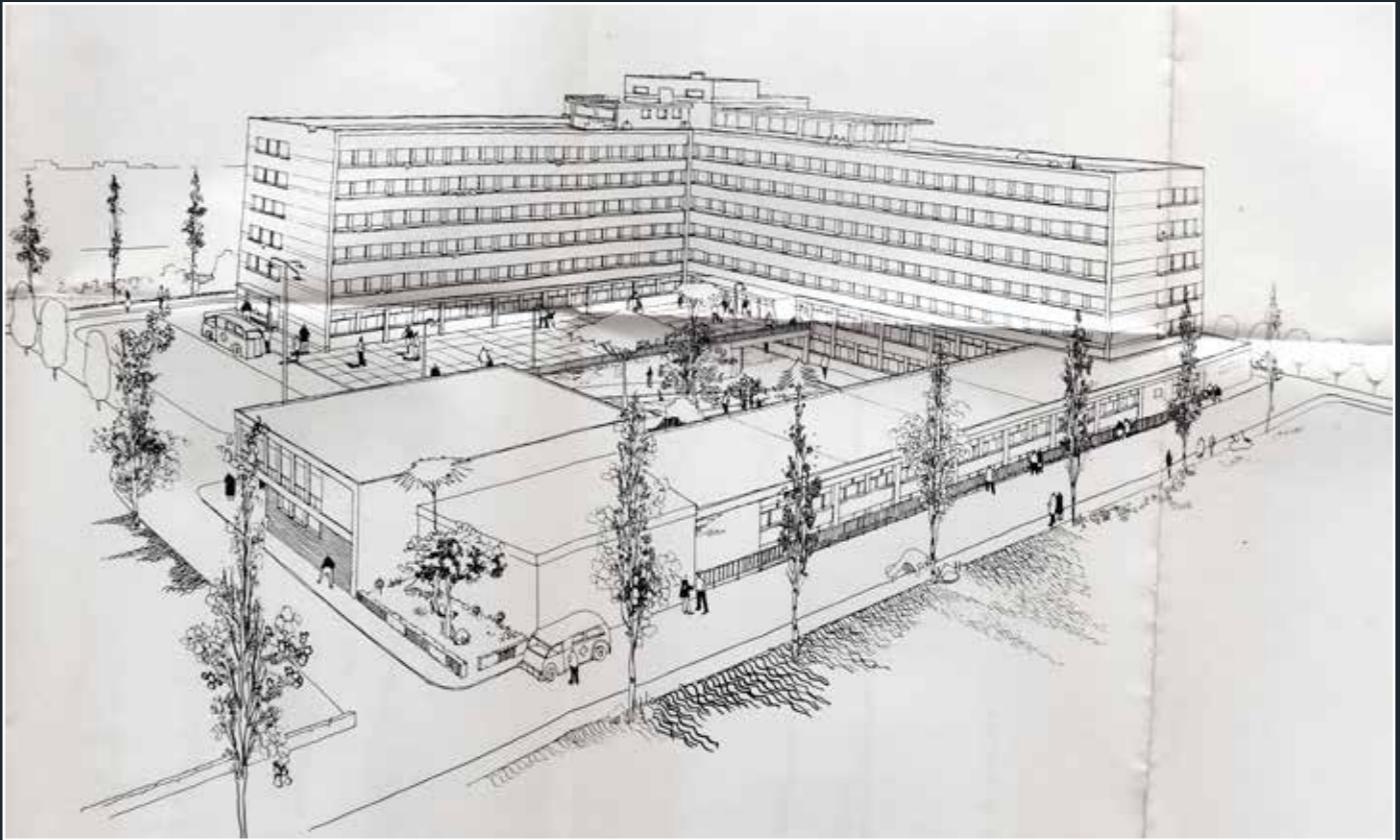
Rougier, Prudhomme, Larousse, architectes, plan de masse des bâtiments projetés pour le centre de neurologie à l'emplacement de l'ancienne section Pinel, 1958 (AD75).



Rougier, Prudhomme, Larousse, architectes, perspective du nouveau centre de neurologie, vue depuis l'amphithéâtre, 1958 (AD75).



Rougier, Prudhomme, Larousse, architectes, perspective du nouveau centre de neurologie, 1958 (AD75).



Rougier, Prudhomme, Larousse, architectes, perspective du nouveau centre de neurologie, vue arrière de l'amphithéâtre, 1958 (AD75).

modernisation des bâtiments existants, notamment les pavillons Mazarin, Montyin, Jacquart et Hemey, et d'autre part la construction de nouveaux édifices, engendrant la démolition de la partie arrière du site, alors que commence à se poser la question de la patrimonialisation de l'hôpital.

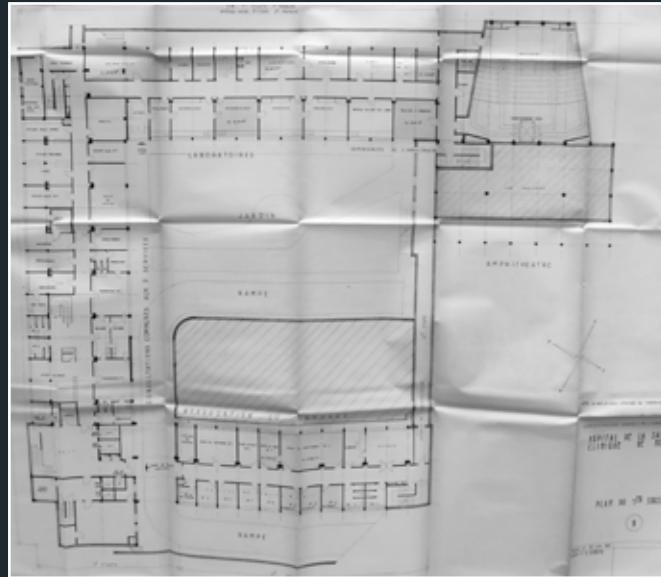
De nouveaux ensembles ambitieux sont esquissés à la fin des années 1950 et mis en œuvre au début des années 1960, à l'instar de l'ancienne clinique des maladies du système nerveux, reconstruite en 1963, ou du nouvel Institut de stomatologie, élevé entre 1962 et 1965 par Pierre Pinsart, Raymond Rougier et Georges Mathy, architectes collaborant pour l'agence des travaux de l'Hôpital de la Salpêtrière. Ce dernier est notamment remarqué dans les revues spécialisées de l'époque (*La Construction moderne*, 80, n° 1, janvier 1964).

Parmi ces réalisations se trouve encore la nouvelle clinique de neurologie, plus tard baptisée bâtiment Paul Castaigne, du nom du célèbre neurologue, censée accueillir le service du professeur Alajouanine. Elle est placée sur l'ancienne section « Pinel » largement démolie et sa maîtrise d'œuvre est confiée à Raymond Rougier, Henri Prudhomme, architecte de la Salpêtrière, et A. Larousse. Le projet s'amorce en 1957 et sera remanié plusieurs fois face à l'évolution des besoins provoquée par la création du CHU, le permis étant

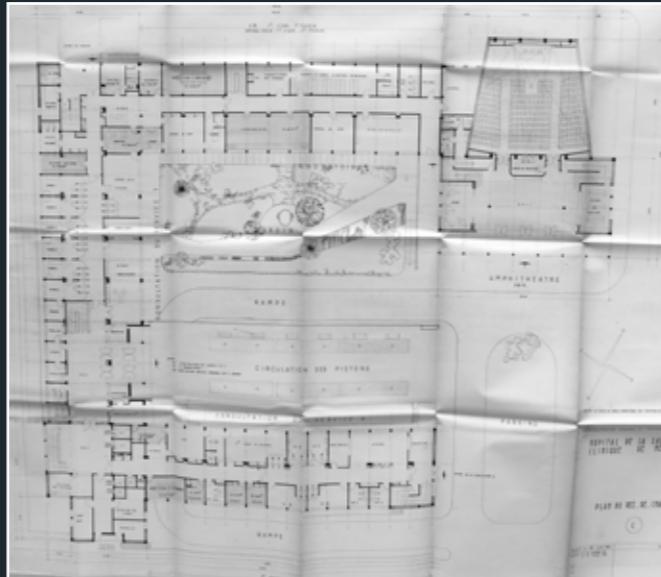
déposé en octobre 1958, juste avant la ratification de la loi Debré. L'ensemble est ainsi édifié grâce aux financements conjoints des ministères de la Santé et de l'Éducation nationale, ce dernier assurant la subvention des différents espaces d'enseignement, dont l'amphithéâtre.

Édifiée en deux tranches, la nouvelle clinique de neurologie présente un plan en U. Les deux premières ailes formant équerre possèdent deux niveaux de sous-sol et s'élèvent sur six étages, quand la troisième compose un ensemble bas à rez-de-chaussée, achevé par l'amphithéâtre. L'ensemble adopte une ossature en béton armé avec remplissage de briques. Il affirme en façade sa trame répétitive et se démarque par un jeu sur les matériaux alliant pierre claire, béton préfabriqué de teinte grise et verre coloré céladon. Comme pour le centre de stomatologie voisin, le choix d'un revêtement de pierre semble avoir été une demande des services des monuments historiques et notamment d'Albert Chauvel.

L'amphithéâtre, financé par l'Éducation nationale et placé à l'extrémité de l'aile sud, adopte une volumétrie qui le différencie du reste des bâtiments, bien qu'il y soit directement connecté. En partie sur pilotis, l'édifice arbore une façade principale rythmée par de fines arêtes en béton et par de larges baies, typiques de l'époque. Ce bloc d'enseignement contient un amphithéâtre partiellement enterré



Rougier, Prudhomme, Larousse, architectes, plan du premier sous-sol, centre de neurologie, 1958 (AD75).



Rougier, Prudhomme, Larousse, architectes, plan du rez-de-chaussée, centre de neurologie, 1958 (AD75).



Vue extérieure de l'amphithéâtre Charcot, 15 mars 1976, cl. anonyme (archives de l'APHP).



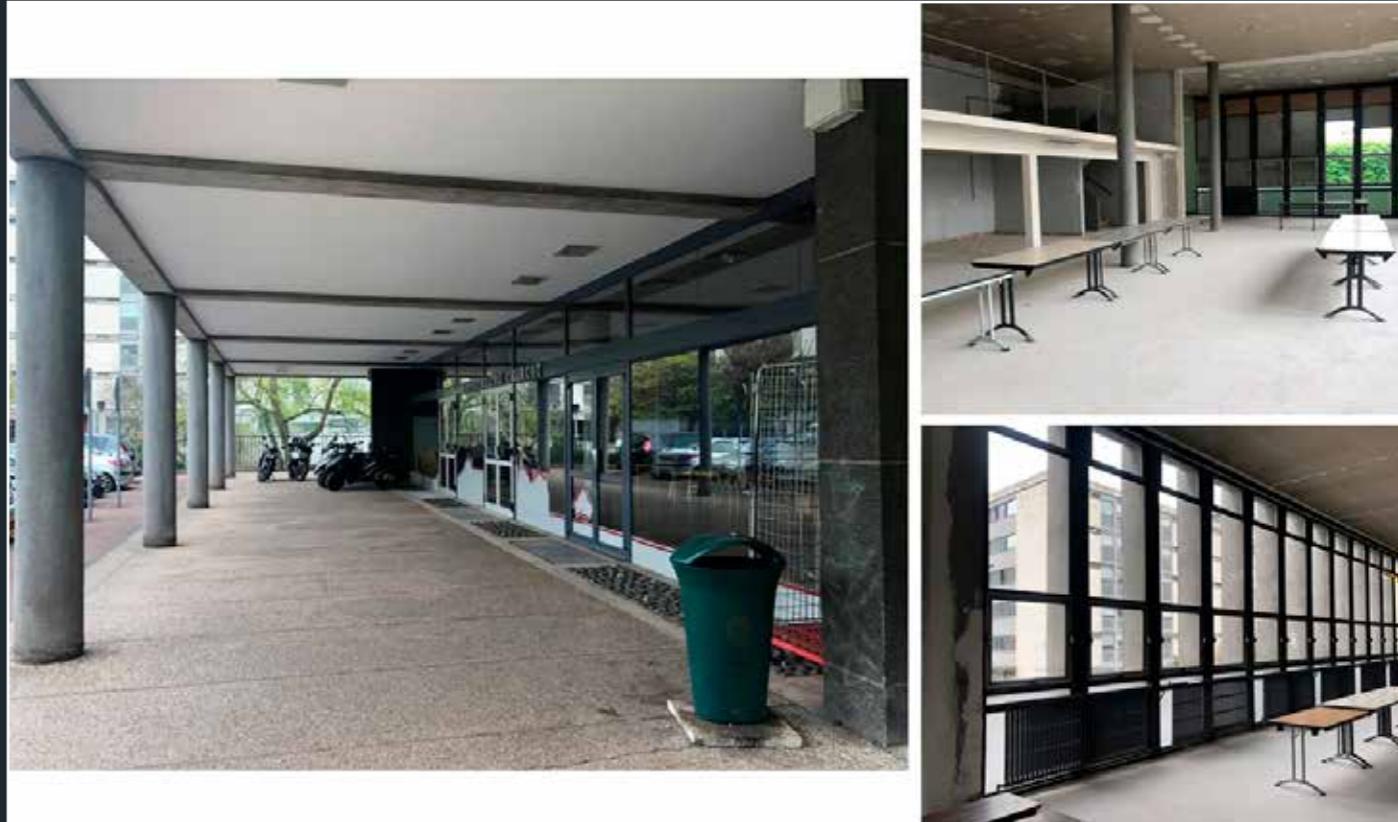
Vue de la bibliothèque, 15 mars 1976, cl. anonyme (archives de l'APHP).



Vue de l'amphithéâtre, état actuel (APHP).



Vue aérienne montrant la partie arrière, état actuel (APHP).



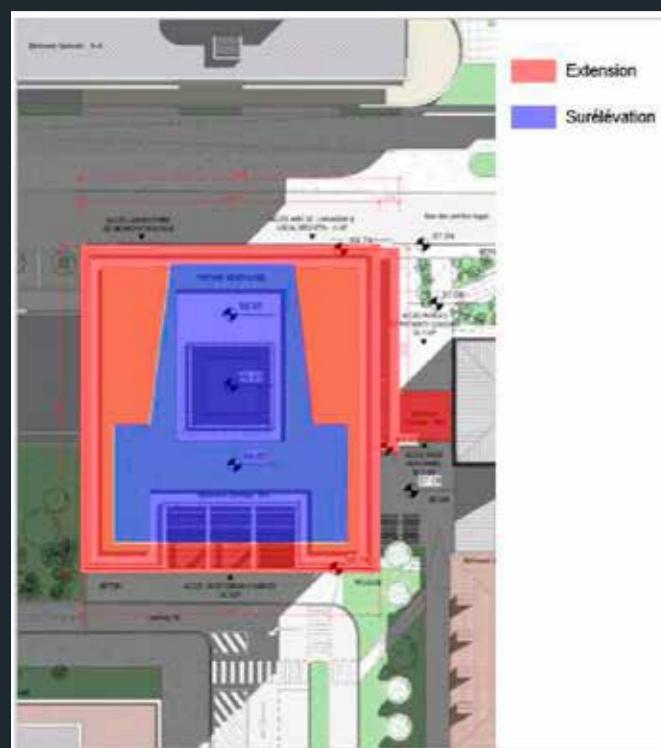
Vue de l'entrée de l'amphithéâtre et vues intérieures de l'ancienne bibliothèque après travaux, état actuel (APHP).

de 300 places et, en étage, des espaces de bibliothèque et un petit musée. Dénommé Charcot, en référence à sa bibliothèque fondée grâce au don de Jean-Baptiste Charcot, fils du neurologue, le bâtiment est achevé vers 1963. L'ensemble ainsi formé a récemment connu une campagne de réhabilitation lourde : les corps de bâtiments en U ont déjà été largement remaniés en façade, quand l'amphithéâtre a fait l'objet de lourds travaux intérieurs, sa bibliothèque ayant notamment été déménagée dans un autre bâtiment. Ce dernier doit désormais accueillir le Centre d'excellence et de recherche sur les maladies d'Alzheimer et neuro-dégénératives (CERMAD), qui rassemble patients et chercheurs dans un même édifice. En ce sens, le présent permis de construire vise à surélever l'amphithéâtre de trois niveaux articulés autour d'un patio et à accoler une extension sur toute hauteur du bâtiment, modifiant profondément sa volumétrie, désormais régie par une forme cubique, dont se font écho les décors des nouvelles élévations. Seule la façade principale d'origine reste visible, grâce à un système de pilotis qui supporte le débord de la surélévation. Afin de procéder à ces adjonctions, des renforcements du voile et des reprises de charge sont prévus sur le bâtiment existant. En façade, les niveaux à rez-de-chaussée et R+1 forment un socle habillé de cadres en métal anodisé accueillant des prémurs matri-

cés en béton. Le niveau supérieur est placé à l'aplomb et met en lumière les poteaux structurels, accompagnés de bardage métallique sombre, qui alternent avec des faces plus largement vitrées. Enfin, les trois niveaux supérieurs, placés en léger débord, sont rythmés par des cadres formant une trame régulière, habillés de tôle découpée au laser. En intérieur, le rez-de-chaussée rassemble un grand hall d'accueil, désormais directement connecté au bâtiment Lhermitte voisin, et des locaux techniques dans l'extension arrière. Le R+1 loge le reste des locaux techniques et le R+2 reste affecté au bâtiment Charcot. Les niveaux suivants demeurent quant à eux exclusivement dédiés au CERMAD : le R+3 accueille les patients et forme un vaste plateau de 800 m², articulé autour d'un patio. Le R+4 rassemble les activités tertiaires, quand le dernier niveau est entièrement dévolu à la recherche.

DISCUSSION

Dominique Cerclet constate une écriture contemporaine assumée, mais l'existant est dénaturé. Laurence Bassières demande si d'autres lieux ont été envisagés pour réaliser cette extension. Mireille Grubert regrette les qualités du bâtiment initial et un écrasement volumétrique qui le fait disparaître ; elle estime une autre recherche possible.



Principe d'extension, 2025 (© Wilmotte & Associés).



Perspective du projet de surélévation, façade principale, 2025 (© Wilmotte & Associés).



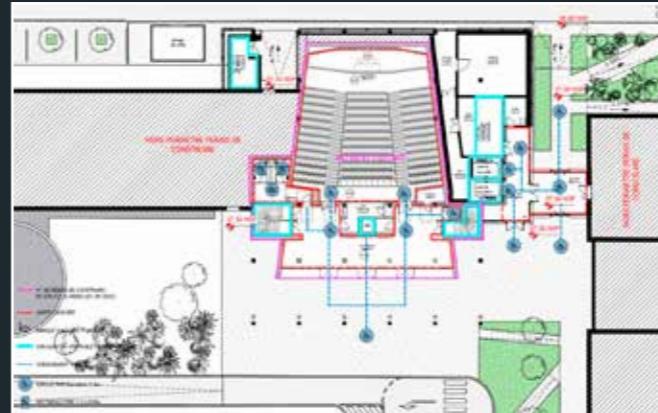
Perspective du projet de surélévation, façade latérale, 2025 (© Wilmotte & Associés).



Coupe, état existant, 2025 (© Wilmotte & Associés).



Coupe, état projeté, 2025 (© Wilmotte & Associés).



Plan du rez-de-chaussée (en haut) et plan du premier étage (en bas), état projeté, 2025 (© Wilmotte & Associés).

Xavier Brunnquell voit dans ce projet un monolithe sur un autre monolithe, lui-même posé sur une colonnade de pilotis, et pense qu'il y a un dialogue plus fin à imaginer. Bernadette Blanchon croit elle aussi à la possibilité d'une solution plus légère et souhaite que l'on dispose d'une vue d'ensemble du projet, qui le mette en relation avec le site. Émile Meunier regrette également la disparition de la façade existante, très typique, tandis que Karen Bowie souligne les qualités de composition du bâtiment, qui ne sont pas respectées.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 octobre 2025 à l'Hôtel d'Albret et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet d'extension et de surélévation de l'amphithéâtre Charcot à la Salpêtrière, 47 boulevard de l'Hôpital. Considérant l'intérêt du bâtiment existant, elle estime qu'il doit être conservé dans sa volumétrie d'origine et apparaître désormais comme le socle d'une nouvelle composition. Le projet doit l'intégrer dans un dialogue plus respectueux. La Commission souhaite à ce titre que soit produite une vue d'insertion plus large du bâtiment.



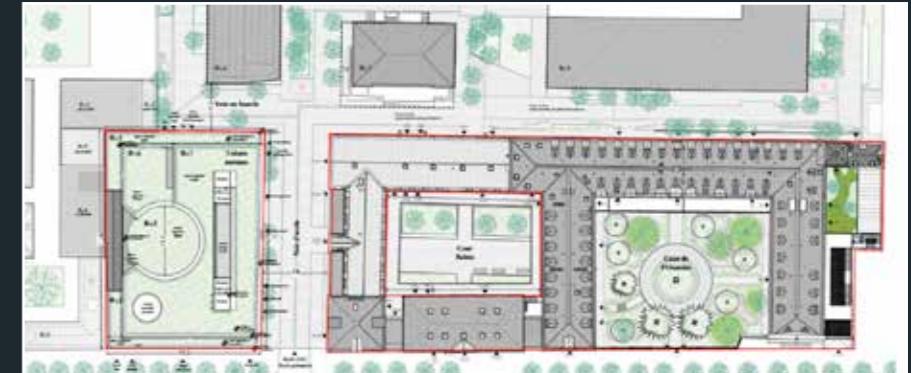
Coupe perspective, 2025 (© Wilmotte & Associés).

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de l'APHP.
- Archives de Paris : 1069W 407.
- SIAF/CAPA/CAAC : 58 IFA 56, fonds Pinsard Pierre (1906-1988), Institut de stomatologie, 1963-1970.
- Maximilien VESSIER, *La Pitié-salpêtrière. Quatre siècles d'histoire et d'histoires*, Paris, APHP, 1999.



Extrait du PLU.



Plan masse des projets de construction et de réhabilitation le long de l'avenue Denfert-Rochereau (© Soja architecture / Chatillon).



Plan montrant les démolitions intérieures envisagées pour les bâtiments Oratoire et Robin (© Soja architecture / Chatillon).

74-82 avenue Denfert-Rochereau (14^e arr.)

Point sur l'avancement de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul

Pétitionnaire : M. Daniel SCHNEIDER

RIVP

PC 075 114 25 V0014

Dossier déposé le 23/06/2025

Fin du délai d'instruction le 02/02/2026

« Réhabilitation du bâtiment LINGERIE : changement de destination d'un équipement d'intérêt collectif et de service public en locaux d'activités de service ou s'effectue l'accueil d'une clientèle, après démolition de rampes, escaliers et auvent en béton.

Surface de plancher changeant de destination : 416,80 m² ; surface de plancher créée : 89,40 m² ; surface de plancher démolie : 101,30 m². »

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 465 m²
- Surface existante : 518,10 m²
- Surface créée : 506,20 m²
- Surface totale : 506,20 m²

Pétitionnaire : M. Daniel SCHNEIDER

RIVP

PC 075 114 25 V0015

Dossier déposé le 23/06/2025

Fin du délai d'instruction le 27/01/2026

« Réhabilitation du bâtiment MAISON DES MEDECINS : changement de destination d'un équipement d'intérêt collectif et de service public en locaux d'activités de service ou s'effectue l'accueil d'une clientèle, après modification de la volée d'escalier et du rétrécissement de la surface du pallier.

Surface de plancher changeant de destination : 242 m² ; surface de plancher démolie : 12 m². »

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 231 m²
- Surface existante : 254 m²
- Surface créée : 242 m²
- Surface totale : 242 m²

Pétitionnaire : M. Emmanuel DARGIER

SAS PARIS FACADE DENFERT

PC 075 114 25 V0025

Dossier déposé le 29/07/2025

Fin du délai d'instruction le 02/02/2026

« Construction d'un bâtiment à R+6 sur 2 niveaux de sous-sol à destination nulle (sic).

Surface créée: 5468 m².

Le projet vise à la construction neuve d'un bâtiment mixte constitué de deux équipements culturels et d'un ensemble de logements répartis de la façon suivante :

- Sous sol R-1 et R-2 : parc de stationnement des véhicules, vélos et locaux techniques
- RDC et R+1 : deux équipements culturels (salle de spectacle et salle d'art avec leurs locaux annexes).
- R+2 à R+6 : logements collectifs (LLI et logements libres).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 1592 m²
- Surface existante : 0 m² (sic)
- Surface créée : 5468 m²
- Surface totale : 5468 m²

Pétitionnaire : M. Emmanuel DARGIER

SAS PARIS FACADE DENFERT

PC 075 114 25 V0026

Dossier déposé le 29/07/2025

Fin du délai d'instruction le 10/12/2025

« Réhabilitation des bâtiments ROBIN et ORATOIRE de l'ancien hôpital Saint-Vincent de Paul à destination :

- d'EICSP (comprenant un théâtre, un café et une résidence d'artiste) ;
- d'habitation (dont un foyer social, des logements locatifs intermédiaires familiaux et des logements libres familiaux) ;
- d'activités des secteurs primaires, secondaire ou tertiaire telles que des bureaux ;
- des commerces et activités de service tels que des commerces et un restaurant ;
- une ancienne chapelle ;

SDP changeant de destination : 6807 m² ; SDP démolie ou supprimée : 2439 m² ; SDP créée : 365 m². »

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 5308 m²
- Surface existante : 9368 m²
- Surface créée : 7172 m²
- Surface totale : 7294 m²



Plan présentant le projet de réhabilitation des bâtiments Oratoire et Robin (© Soja architecture / Chatillon).



Vue de l'escalier du bâtiment de l'Oratoire dont le départ serait modifié, 2012 (© DHAAP / ML).

PROTECTION

- Site partiellement protégé au titre du P.L.U. : « Anciens bâtiments de l'Oratoire de l'hôpital Saint-Vincent de Paul. Construits entre 1655 et 1657 par Daniel Gittard le corps de bâtiment de deux étages et combles parallèle à l'avenue et la chapelle des Enfants-Assistés forment une cour ouverte sur l'avenue. La façade de la chapelle se caractérise par un ordre colossal à pilastres ioniques orné d'une rose. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance de février 1966 : « Vœu relatif au classement sinon à l'inscription à l'Inventaire du portail de la chapelle de l'hospice Saint Vincent de Paul dressé de 1655 à 1657 et à la reconstruction du nouveau bâtiment sur cour en concordance de hauteur et de façades. »

- Séance du 23 novembre 2017 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 novembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillière, a examiné le projet de reconversion du site hospitalier Saint-Vincent-de-Paul.

Après avoir visité le site et entendu sur place les explications du Directeur Général de la société Paris-Batignolles Aménagement et de l'architecte urbaniste de l'opération, la Commission demande que soient conservés l'an-



Vue d'insertion sur l'avenue Denfert-Rochereau du bâtiment Oratoire (© Ailleurs studio).

cienne buanderie et le bâtiment de la chaufferie avec sa cheminée, en raison du rôle particulier qu'ont joué ces édifices techniques dans la bonne marche de l'hôpital et de la disparition rapide de ces petites architectures de service qui ont utilisé les codes du style classique pour se montrer. Elle souligne que leur préservation répondrait par ailleurs à l'objectif de valorisation du patrimoine hospitalier affiché par l'aménageur.

La Commission s'inquiète par ailleurs du devenir du grand cèdre qui ouvre aujourd'hui la cour en U du bâtiment Lelong et souhaite obtenir l'assurance de sa conservation. »

- Séance du 6 juin 2019 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 juin 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillière, a examiné en suivi le projet de reconversion du site hospitalier Saint-Vincent-de-Paul.

La Commission, tout en regrettant la démolition de la chaufferie dont elle souhaitait la conservation, constate que sa demande de préservation de l'ancienne buanderie et celle du grand cèdre présent dans la cour en U du bâtiment Lelong ont été entendues. Elle lève le vœu pris dans la séance du 23 novembre 2017. »

- Séance du 16 septembre 2021 : aucune résolution.



Vue d'insertion de la cour intérieure du bâtiment Robin (© Ailleurs studio).



Vue d'insertion depuis l'avenue Denfert-Rochereau sur la voie de desserte le long du bâtiment Robin (© Ailleurs studio).

PRÉSENTATION

Le DHAAP et la Commission du Vieux Paris ont suivi depuis 2011 la maturation du projet de reconversion de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'ancien hospice Saint-Vincent-de-Paul. La Commission a souhaité visiter les lieux en 2017, et a émis un vœu pour la conservation de deux corps de bâtiments (dits de la Buanderie et de la Chaufferie). De son côté, le DHAAP a d'ores et déjà été saisi de plusieurs permis de démolir et les a instruits sur la base du vœu adopté en 2017, et levé en 2019. Ainsi, le bâtiment de la chaufferie, dont la CVP avait demandé la conservation, a été démolie avec l'assentiment de cette dernière en 2019, considérant que cette perte était compensée par la préservation du bâtiment de la Lingerie dont il est aujourd'hui question. En effet, quatre permis de construire sont actuellement en cours d'instruction, ce qui a semblé devoir justifier un point en séance plénière.

Bâtiments Robin et Oratoire (PC 075 114 25 Voo26)

En 2021, avait été présenté un permis de construire concernant les bâtiments qui forment un front bâti le long de l'avenue Denfert-Rochereau. Cette présentation n'avait pas donné lieu à une résolution et le PC avait été accordé. Un des quatre permis de construire en cours

d'instruction porte encore sur les bâtiments de l'oratoire du noviciat : celui élevé entre 1655 et 1657 par l'architecte Daniel Gittard et l'ensemble dit Pierre Robin, édifié comme le prolongement des bâtiments du noviciat entre 1880 et 1883 par Pierre-Marie Galois, qui forme une seconde cour fermée par la reconstruction de l'aile située à gauche de la cour d'honneur. L'ancien opérateur (Cogedim) s'est désengagé du projet après que la demande d'urbanisme a été autorisée, ce qui a conduit à relancer une consultation et à désigner une nouvelle équipe : OGIC pour l'opérateur et les agences d'architecture SOJA et Chatillon.

Le programme n'a pas beaucoup évolué. Il s'agit toujours de créer des logements (1 915 m² en LLI et 2 613 en logements libres), bureaux (306 m²), commerces (817 m² et 488 m² de stockage et 503 m² de restauration), équipements collectifs (422 m² de foyer social et 554 m² d'équipement culturel). Mais, d'un point de vue architectural, les études ont été modifiées.

Le projet s'inscrit dans une réhabilitation, selon la définition donnée au PLU : moins de 15% de démolitions prévues, avec un total de 534 m² ce qui, ramené à l'échelle des bâtiments, peut être considéré comme peu. À ces démolitions ponctuelles de la sacristie, des excroissances sur les façades arrière du bâtiment Robin, s'ajoute



Vue d'insertion du bâtiment neuf sur l'avenue Denfert-Rochereau (© ANAU architectes).



Vue d'insertion du bâtiment neuf en cœur d'îlot (© ANAU architectes).



Vue de la façade du bâtiment de la « Lingerie », état existant (à gauche) et projet (à droite) (© UOA / Atelier +1 architectes).



Vue d'insertion du bâtiment de la « Lingerie », état projeté (© UOA / Atelier +1 architectes).



Évolution de la « Maison des Médecins », future « Maison des Voisins » (© UOA / Atelier +1 architectes).



Vues d'insertion de la « Maison des Voisins » (© UOA / Atelier +1 architectes).

le curage intérieur global des deux bâtiments et la démolition d'un nombre notable d'allèges pour permettre de nouveaux accès. Autre modification importante : la suppression de la grille et du muret de clôture devant la chapelle sur l'avenue Denfert-Rochereau.

Construction neuve sur le site de l'ancien bâtiment Raspine (PC 075 114 25 Voo15)

Le front bâti de l'avenue Denfert-Rochereau sera prolongé par un nouveau bâtiment d'habitation, à élever sur le terrain vague où se situait le bâtiment Raspine, d'ores et déjà démolie, qui avait été construit par Philippe Alluin et Jean-Paul Mauduit entre 1993 et 1997. L'agence d'architecture ANAU a conçu un bâtiment qui permet de lire en élévation les différentes affectations : deux équipements (salles de spectacles et salles d'expositions) dans un socle en double hauteur et en léger débord, puis des logements libres (2001 m²) et des logements locatifs intermédiaires (1916 m²). Les élévations « se caractérisent par un motif de péristyle » où des piliers de pierre calcaire massive constituent une trame régulière. Cette architecture a été pensée en prolongement des bâtiments Robin et Oratoire rénovés.

Réhabilitation de la Maison des Médecins (PC 075 114 25 Voo15)

La « Maison des Médecins » a été élevée en 1886 par l'architecte Paul-Marie Gallois. Elle a été conçue pour abriter un centre d'accueil des « rubéoleux convalescents ou douteux », avant d'être réaménagée dans les années 1980 pour abriter les salles des médecins de l'hôpital (salle de repos, cuisine, locaux associatifs, etc.). Ses espaces intérieurs avaient alors perdu beaucoup de leur authenticité. Ce petit pavillon à R+1 abritera dans l'actuel projet la « Maison des Voisins », espace polyvalent et adaptable comprenant une salle de quartier, petit atelier de réparation, soin du corps, services à la personne, tisanerie, studio de répétition, prêts d'outils, conciergerie, un petit café-théâtre, etc. L'escalier extérieur sera reconstruit, mais un ascenseur est également prévu à l'intérieur. Des ouvertures seront créées ou élargies pour ouvrir le bâtiment sur l'espace public. Les façades feront l'objet d'un ravalement global pour retrouver l'élévation aujourd'hui abîmée par un treillage. Quelques démolitions d'allèges sont prévues au droit des trois travées de la façade principale.

Réhabilitation de la « Lingerie » (PC 075 114 25 Voo14)

La conservation du bâtiment de la Lingerie (aussi appelé

buanderie) a été élevé en 1845 par l'architecte des hospices Martin-Pierre Gauthier. La Commission du Vieux Paris avait préconisé sa conservation entre 2017 et 2019, au moment où le projet global était en cours de définition. Le bâtiment fera l'objet d'une réhabilitation, mais son affectation est encore floue. Le permis de construire précise que « les activités et usages de l'équipement seront multiples et feront l'objet d'une co-création entre le gestionnaire et les habitants du quartier ». Sur les deux niveaux du bâtiment, seront aménagées « deux grandes salles pouvant accueillir du public, des salles à destination des associations et des riverains, d'un bar, d'une cuisine, et de locaux de bureaux à usage du gestionnaire de quartier ».

Cette ouverture sur le quartier passe encore par la dépose d'un certain nombre d'allèges sur la façade principale. Aucune démolition importante n'est prévue dans les intérieurs, laissés en plateaux libres.

DISCUSSION

Corinne Faugeron regrette la banalité du traitement paysager et fait remarquer que le logement social est un effet d'affichage. Mireille Grubert considère que la dépose des allèges pourrait être évitée. Xavier Brunquell juge, lui, le traitement des pignons assez dur.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 octobre 2025 à l'Hôtel d'Albret et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de restructuration des bâtiments Oratoire et Robin au 74-82 avenue Denfert-Rochereau. Elle estime que le départ de l'escalier, qui présente un véritable intérêt architectural, devrait être conservé. Elle s'interroge par ailleurs sur le traitement des pignons du bâtiment Robin, qui lui semble pouvoir évoluer vers plus de douceur.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- GRAHAL, *Hôpital Saint-Vincent-de-Paul (72-86 avenue Denfert-Rochereau / 51-53 rue Boissonade, Paris 14^e)*.
Étude historique et documentaire, juin 2013.



Vue de l'angle des rues Léontine et Emmanuel Chauvière, 2022 (© DHAAP / PS).



Vue de la cour du 33 rue des Cévennes, 2022 (© DHAAP / PS).



Vue d'une des arcades préservées du bâtiment élevé le long de la rue Léontine, 2022 (© DHAAP / PS).

33 rue des Cévennes (15^e arr.)

Rénovation et extension d'un site de l'Association Aurore

Pétitionnaire : M. Franck MACKOWIAK
 SCI AURORE IMMOBILIER / ASSOCIATION AURORE
 PC 075 115 25 V0032
 Dossier déposé le 31/07/2025
 Fin du délai d'instruction le 31/12/2025

« Changement de destination, construction, extension, surélévation, création de niveaux supplémentaires, modification d'aspect extérieur d'une construction à R+3 sur 1 niveau de sous-sol. Changement de destination des locaux existants à usage d'habitation sous-destination hébergement en locaux à usage d'EICSP (équipements d'intérêt collectif et service public).

Surface changeant de destination : 435 m² ; surface créée : 2593 m² ; nombre de niveaux supplémentaires : 3 ; surface démolie : 912 m². »



Extrait du PLU.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 1179 m²
- Surface existante : 2281 m²
- Surface créée : 3028 m²
- Surface totale : 3962 m²

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

Aucune antériorité.

PRÉSENTATION

Le DHAAP a réalisé en avril 2022 un diagnostic patrimonial sur cette adresse à destination du cabinet de la maire, afin d'évaluer les enjeux qui pourraient découler d'une future demande de développement des équipements de l'association Aurore. Dans le cadre de l'instruction d'une demande d'urbanisme déposée dans ce sens, le service porte cette étude à la connaissance de la Commission du Vieux Paris, afin qu'elle puisse juger de l'impact qu'aura ce projet, tant sur les bâtiments que sur le paysage de la rue.

La parcelle sur laquelle s'élève les bâtiments de l'association Aurore, située au 31-37 rue des Cévennes, au 15

rue Léontine et au 2-4 rue Emmanuel Chauvière, est de constitution récente. Les rues Léontine et Emmanuel Chauvière ont été percées en 1890. Seule la rue des Cévennes est une voie plus ancienne, qui apparaît sur les relevés cadastraux de la commune de Grenelle dans les années 1810-1830. À cette époque, la rue des Marguerites ne permet pas de rejoindre les quais de la Seine ; elle ne sera prolongée dans cette direction qu'au tournant des XIX^e et XX^e siècles.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, ce secteur de la plaine de Grenelle est encore très agricole. Son urbanisation ne connaît une accélération qu'à partir des années 1820-1840 lorsque, un peu plus au nord, dans l'ancienne commune de Grenelle, le conseiller municipal et entrepreneur Léonard Violet et son ami Alphonse Letellier ouvrent le lotissement de la plaine, assainissant et sécurisant les bords de Seine par la création de quais et du pont de Grenelle.

Les relevés cadastraux des années 1890 illustrent la rapide urbanisation du secteur. De nombreuses rues sont ouvertes et les parcelles, de petites tailles pour la plupart, se construisent. Le bâtiment qui se situe à l'alignement de la rue Emmanuel Chauvière, baptisée rue Julie Joséphine jusqu'en 1924, apparaît très clairement. À défaut de demande d'urbanisme — elles sont assez



Vue de la salle commune et de son décor mural, 2022 (© DHAAP / PS).



Vue des arcades préservées du bâtiment élevé le long de la rue Léontine dans le réfectoire., 2022 (© DHAAP / PS).

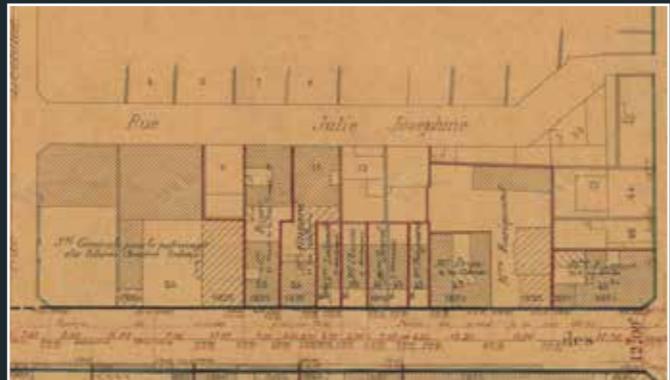
rares en cette période pour les bâtiments de faubourgs —, diverses sources permettent d'établir que c'est en 1890 que la Société générale du patronage des libérés fait édifier un petit établissement sur la parcelle qui nous occupe. La société est fondée en 1872, sur l'initiative du sénateur René Bérenger. Il s'agit d'une association reconnue d'utilité publique en 1875, qui apporte un cadre aux libérés des centres de détention, afin de leur permettre une réinsertion. En 1967, la SGPL prend son nom actuel, l'association Aurore, et étend son domaine de compétence pour « accompagner toute personne que la maladie, l'isolement, les détresses morales ou matérielles, un séjour en prison ou à l'hôpital ont privée d'une vie normale » (URL : <https://www.aurore.asso.fr/il-y-a-50-ans-la-sgpl-devenait-aurore>).

Les premiers bâtiments sont élevés d'un étage sur rez-de-chaussée. L'un est aligné du côté de l'actuelle rue Emmanuel Chauvière, le second lui est perpendiculaire et ménage, de part et d'autre de son volume, deux cours qui s'ouvrent par des porches le long de la rue Léontine et de la rue des Cévennes. Ce dernier abrite une chapelle au rez-de-chaussée.

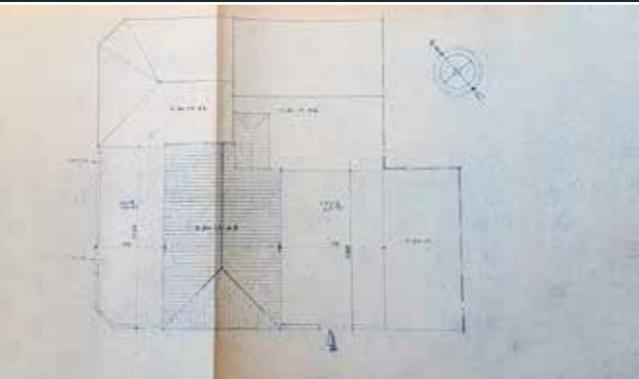
En 1951, un premier permis de construire est déposé afin de construire un bâtiment à R+4 à l'angle des rues des Cévennes et Léontine. Celui-ci devait accueillir des



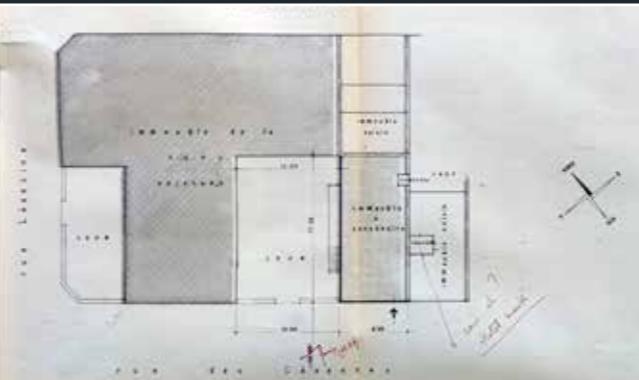
Détail du décor mural de la salle commune, 2022 (© DHAAP / PS).



Plan d'alignement de la rue des Cévennes, 1908 (STDF).



Plan masse du projet d'extension, 1956 (AD75).



Plan masse indiquant les bâtiments existants et la construction neuve envisagée au 37 rue des Cévennes, 1960 (AD75).



Élévation de l'immeuble de quatre étages inauguré en 1965 (AD75).

chambres individuelles, afin d'offrir plus de confort aux résidents qui étaient jusqu'alors accueillis dans des dortoirs. Ce projet, pour des raisons inconnues, ne verra pas le jour. Il est signé de l'architecte Jacques Voillemot, diplômé de l'école des Beaux-Arts en 1935, mais sur lequel aucune autre information n'a pu être trouvée. En 1956, une nouvelle demande de permis de construire est déposée par la SGPL, qui entend surélever le bâtiment perpendiculaire à la rue des Cévennes, portant son volume à trois étages sur rez-de-chaussée. Le projet est désormais signé Voillemot et « P. et J. Depussé ». Les Depussé sont une famille d'architectes : le père, Henri, travaillera avec ses deux fils, Pierre et Jacques. Le frère aîné, Pierre, est diplômé de l'atelier Gromort et Expert à l'école des Beaux-Arts en 1934. Le frère cadet, Jacques, est quant à lui diplômé en 1941 de l'atelier Pontremoli. Entre autres réalisations, ce dernier collaborera en 1966 avec Jean de Mailly et Jean Prouvé pour la construction de la Tour Nobel à la Défense. Il signe également, en 1962, un bel immeuble d'habitation à l'angle des rues Faidherbe et Chanzy.

Le projet pour la rue des Cévennes est très modeste. La surélévation du bâtiment perpendiculaire à la voie principale reprend, en élévation, la simplicité de l'architecture faubourienne. La structure est en briques creuses et

pleines, la charpente à deux pentes en bois et couverte de tuiles. La chapelle qui se situait au rez-de-chaussée a été conservée, mais transformée en salle commune. Seul le décor mural, constitué de cailloux de couleur, et de facture relativement médiocre, évoque aujourd'hui encore cette affectation première. Les locaux abrités dans le corps de bâtiment situé le long de la rue Emmanuel Chauvière ont, pour leur part, été réaménagés lors de cette même campagne : un réfectoire et des bureaux ont remplacé les dortoirs existants, un escalier principal en béton a été créé. Il semblerait qu'il ait été un temps envisagé de transformer, sur la rue Emmanuel Chauvière, les baies cintrées pour les rendre carrées afin qu'elles correspondent aux autres ouvertures de l'ensemble, probablement dans un souci de cohérence ; elles ne furent en définitive pas modifiées et rappellent l'ancienneté de ce corps de bâtiment. À l'intérieur, la visite a permis d'observer des arcades de belle facture, avec des murs élevés en maçonnerie et des arcades en brique.

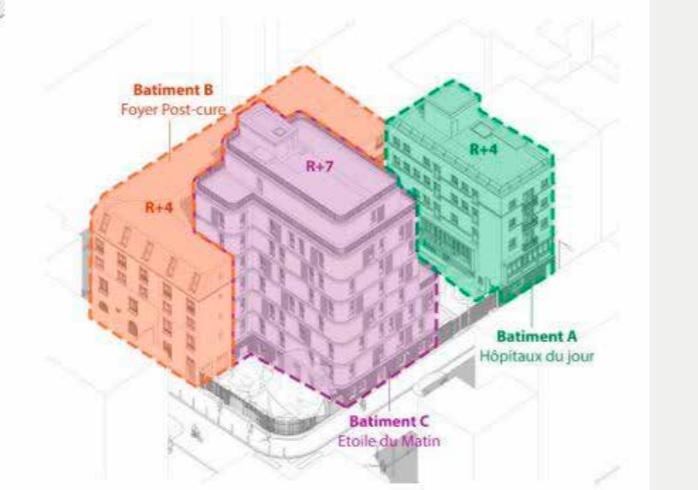
Enfin, en 1960, une nouvelle demande est déposée pour la construction d'un bâtiment de quatre étages, à éléver sur la parcelle du 37, rue des Cévennes. Le projet est porté par l'agence de « J. et L. Duhayon », père et fils. Le père, Louis Duhayon (1884-1963) est bien connu. Il a réalisé, avec ses frères Marcel Julien et Charles Le-

febvre, une série d'hôtels de luxe dans les années 1920-1930. Parmi leurs réalisations figurent le Royal Monceau, le Plaza Athénée, les Arcades des Champs-Élysées mais aussi, l'hôpital Henri Mondor. Pour autant, le fils poursuivra seul l'élaboration de ce permis de construire et la réalisation de l'immeuble, puisque son père décède en 1963. Le bâtiment est d'une architecture très simple. Le hall d'accueil possède une fenêtre sur rue au rez-de-chaussée, afin que le gardien puisse surveiller les allées et venues. Au-dessus, une grande baie vitrée toute hauteur, en bandeau et en débord, ouvre largement la grande salle commune. Dans les étages, sont aménagées des chambres individuelles sans salle de bains. Le bâtiment doit permettre à l'association de diversifier ses activités, en créant un centre de postcure psychiatrique, afin de préparer les patients à une réinsertion. Quelques années plus tard, en 1967, la SGPL devient l'association Aurore avec le soutien du Premier ministre et du ministère de la Santé. Le bâtiment est inauguré en 1965.

Le diagnostic de 2022 concluait à un très faible intérêt patrimonial pour cet ensemble de bâtiments édifiés par la SGPL, que ce soit celui créé par surélévation et modification d'un corps de bâtiment des années 1890, ou la construction neuve. Tous ont des caractères peu affirmés et ont été réalisés par de jeunes architectes peu connus.



Axonométrie du site – Etat existant



Axonométries du site, état existant et projet (© Coda Architecture).

Celui, plus ancien, qui a conservé son altimétrie du côté de la rue Emmanuel Chauvière possède quelques éléments de belle facture. Pour autant, il a été lourdement transformé lors de la campagne des années 1950.

Cette parcelle, située en bordure de l'opération de rénovation urbaine du Front de Seine et de plusieurs zones d'aménagement concerté (ZAC), constitue cependant un des rares témoignages d'un parcellaire préservé, et de constructions humbles, mais qui tranchent avec le post-modernisme environnant. À ce titre, elle présente un intérêt paysager et possède deux espaces libres qui génèrent une respiration et dénotent dans le paysage urbain environnant.

Le projet actuellement en cours d'instruction est une opération de rénovation lourde portée par Aurore, qui entend rationaliser l'organisation du site en modifiant l'affectation des différents bâtiments, réorganisation résumée par deux axonométries. Le bâtiment perpendiculaire à la rue des Cévennes, surélevé en 1956, serait intégralement démolie pour faire place à un bâtiment neuf à R+7, « capable de répondre de manière plus pertinente aux besoins fonctionnels, techniques et esthétiques de l'établissement ». Le bâtiment élevé en 1961 le long de la rue des Cévennes ferait l'objet d'une restructuration importante dans ses aménagements intérieurs, mais

conserverait sa « composition d'origine, sans altérations radicales de son expression architecturale ». Enfin, le bâtiment le plus ancien serait le plus lourdement impacté, dans sa structure comme dans son élévation ou son gabarit. Le projet comporte en effet une surélévation de deux étages carrés et un étage de comble, sur l'ensemble du volume et son extension de deux travées le long de la rue Léontine. Le comble incliné correspond au gabarit contraint du PLU du côté de l'étroite rue Emmanuel Chauvière ; il ne reprend pas la faible pente faubourienne, mais ne constitue pas pour autant un comble mansardé. Trois ouvertures nouvelles seraient créées sur cette rue, nécessitant la démolition de trois allèges. Les nouveaux planchers en béton, prévus à des hauteurs différentes des anciens, entraînent un nouvel alignement des baies existantes, abaissées de 50 cm. Une démarcation est enfin prévue dans le ravalement pour distinguer ce qui procède de la construction ancienne des ajouts demandés.

DISCUSSION

Corine Faugeron demande la protection de la mosaïque. Julie Michaud (direction de l'Urbanisme) rappelle que le projet a été dédensifié par rapport à la première version. Laurence Bassières pense quant à elle nécessaire de conserver le bâtiment Duhayon. Caroline Poulin estime



Vue d'insertion du projet depuis la rue des Cévennes (© Coda Architecture).



Vue d'insertion du projet depuis la rue Emmanuel Chauvière (© Coda Architecture).



Vue d'insertion du projet depuis la rue Léontine (© Coda Architecture).

enfin que l'articulation entre le bâtiment neuf et la surélévation paraît maladroite.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 octobre 2025 à l'Hôtel d'Albret et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de rénovation et d'extension du 33 rue des Cévennes. Elle demande que le décor mural en mosaïque de l'ancienne chapelle soit préservé et valorisé. Elle souhaite par ailleurs que le dessin et la modénature du bâtiment adressé au 35 soit conservés.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1069W 678, 1069W 679, 3589W 371.



3 rue Cimarosa (16^e arr.)

Surélévation d'un hôtel particulier

Pétitionnaire : Mme Carol BRIET

VICTOIRE 34

PC 075 116 25 V0034

Dossier déposé le 23/07/2025

Fin du délai d'instruction le 05/02/2026

« Surélévation d'une construction à R+2. »

Surface créée : 363 m² ; nombre de niveaux supplémentaires : 2 ; surface démolie : 69 m². »



Extrait du PLU.



Vue sur la rue Cimarosa, 2024 (© DHAAP / ML).



Vue sur la cour avec la petite construction à R+1 adossée à une héberge, 2024 (© DHAAP / ML).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 300 m²
- Surface existante : 759 m²
- Surface créée : 363 m²
- Surface totale : 1053 m²

PROTECTION

Aucune protection mais parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

ANTÉriorité

Aucune antériorité.

PRÉSENTATION

Le DHAAP a été invité à visiter cet hôtel particulier en novembre 2024, par d'autres porteurs de projet. Ce qui fait l'objet de la présente demande d'urbanisme n'a donc pas donné lieu à de quelconques échanges ni recommandations en amont.

Étrangement, aucun renseignement ou presque n'a pu être retrouvé sur cette adresse. Il a simplement été établi que l'hôtel particulier a été édifié en 1879 pour Jean-Antoine Noël, qui réside alors au 68 avenue du Roi de Rome, future avenue Kléber, soit la parcelle faisant l'angle avec

la rue Cimarosa. C'est encore lui qui est propriétaire du 70 avenue Kléber en 1900. Située en marge du lotissement de la place Victor Hugo, la rue Cimarosa procède de la même logique d'investissements fonciers.

Il est cependant étrange que cet hôtel particulier ne soit pas signé d'un architecte et qu'aucune source ne permette de l'attribuer. Il est vrai qu'il n'est pas d'une facture exceptionnelle et que la rue Cimarosa, et plus généralement le quartier, sont dotés de beaux exemples de ce type d'hôtels particuliers nés sous le Second Empire ou au début de la III^e République. L'élévation est de style néo-Louis XIII, mêlant briques et pierres, dans un jeu décoratif géométrique assez chargé, presque confus. À l'arrière, l'élévation du bâtiment principal souffre d'un mauvais ravalement, qui a dissimulé les briques sous une peinture ocre. Mention a été trouvée d'une extension conduite par le même Noël en 1887, sans qu'il soit possible de savoir s'il s'agit des deux travées qui forment sur cour une aile en retour ou s'il s'agit de la petite construction à R+1 adossée sur le mitoyen opposé.

La visite a permis de constater un faible degré d'authenticité du bâti qui, bien qu'il ait conservé son escalier et quelques décors intérieurs, a souffert de son affectation



Vue de l'aile qui serait surélevée d'un niveau avec une toiture végétalisée, 2024 (© DHAAP / ML).

en hôtel. Quelques moulures sont encore présentes dans certains espaces, l'escalier est encore en place, mais les étages de bureaux ont été intégralement remaniés. Le projet consiste à rénover l'ensemble en lui conservant son affectation, à le développer par la surélévation de l'aile à R+3, mais aussi à créer une offre nouvelle de logements dans la surélévation du bâtiment sur rue, qui serait de deux niveaux. Les étages nouveaux seraient réalisés au moyen d'une structure en bois, avec des pierres semi-porteuses en façade ; les toitures seraient végétalisées, à l'exception de celle du bâtiment sur rue. Les espaces d'accueil seraient quant à eux restructurés dans les étages bas, mais, globalement, les démolitions seraient peu nombreuses dans les niveaux supérieurs.

DISCUSSION

Jean-François Legaret considère que la surélévation dénature complètement la façade. On peut d'ailleurs imaginer que le bâtiment d'origine avait deux pavillons encadrant une entrée.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 octobre 2025 à l'Hôtel d'Albret et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de surélé-



Plan de toiture, état projeté (© Lionel Loris architecte).



Vue axonométrique du projet (© Lionel Loris architecte).



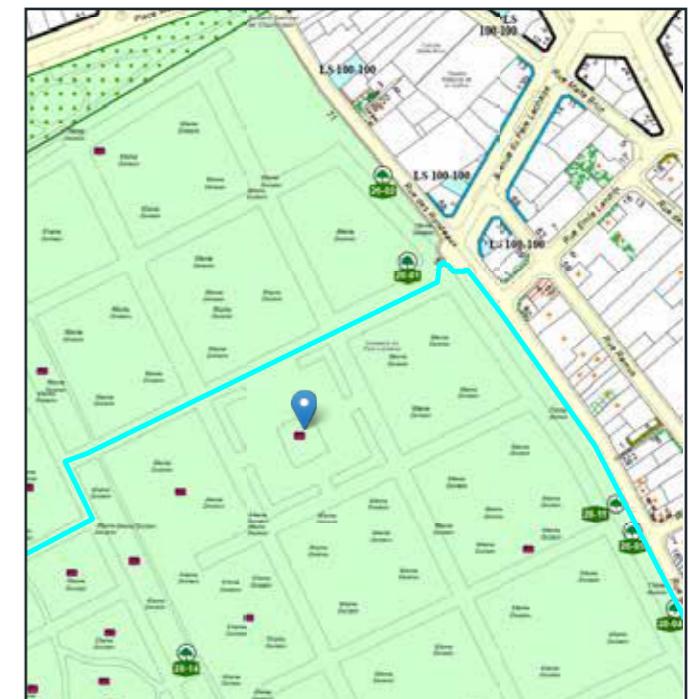
16 rue du Repos (20^e arr.)

Mise en accessibilité du columbarium du Père-Lachaise

Pétitionnaire : M. Emmanuel MARTIN
 VILLE DE PARIS
 PC 075 120 25 V0012
 Dossier déposé le 13/06/2025
 Fin du délai d'instruction le 13/11/2025
 « Restauration et mise en accessibilité du columbarium et de la crypte du cimetière du Père Lachaise. »



Vue d'insertion depuis la rue Cimarosa (© Lionel Loris architecte).



Extrait du P.L.U.



Adam Pérelle (graveur) et Jean Mariette (éditeur), *La Maison de Mont Louis au R. Père de la Chaise, près de Ménilmontant*, vers 1650 (© Paris Musées / Musée Carnavalet - Histoire de Paris).



Jacques Alphonse Estard, *Vue du cimetière du Père-Lachaise en 1837* (© Paris Musées / Musée Carnavalet - Histoire de Paris).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 431 448 m²
- Surface existante : 3175 m²
- Surface créée : 20 m²
- Surface totale : 3195 m²

PROTECTION

Site protégé au titre des Monuments historiques : « Colombarium et crematorium (cad. 20 : 03 CP 1) : inscription par arrêté du 17 janvier 1995. »

ANTÉriorité

Aucune antériorité.

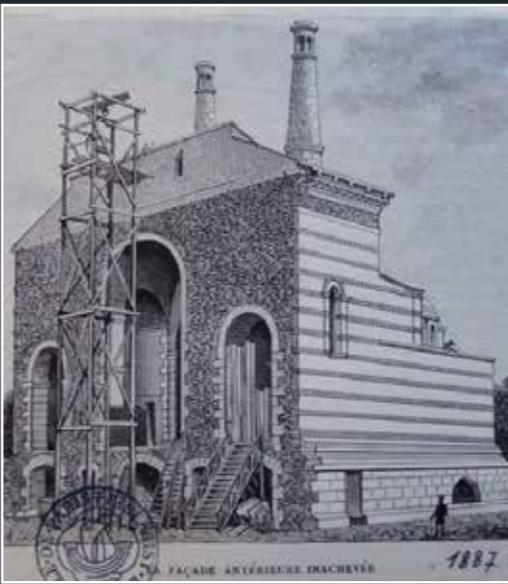
PRÉSENTATION

Le DHAAP a été saisi d'une demande de permis de construire concernant le columbarium du cimetière du Père-Lachaise, qui comporte à la fois une partie de rénovation intérieure, mais aussi un volet de mise en accessibilité des niveaux inférieurs. Cette demande d'urbanisme est également l'occasion de faire un point sur l'état général de cette partie essentielle du célèbre cimetière.

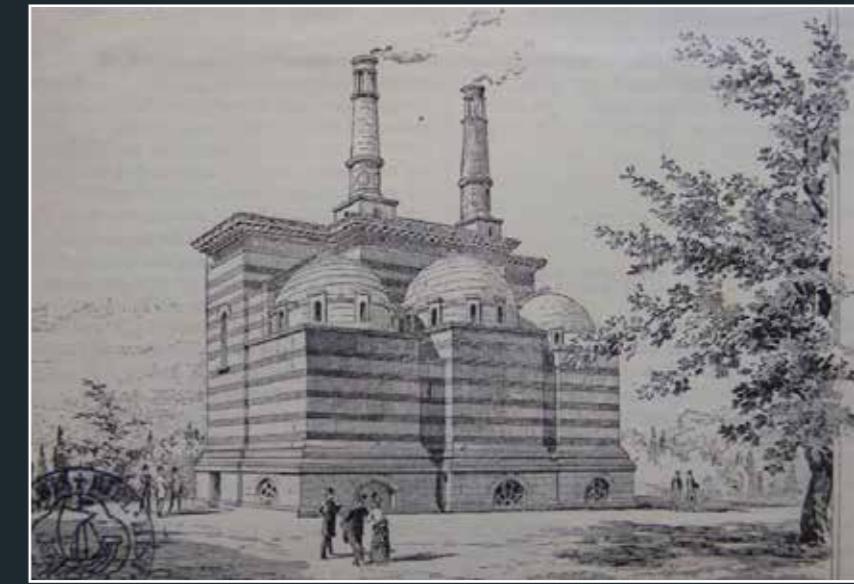
Il n'est pas ici question de faire un historique complet et de ce haut-lieu mémorial de l'Est parisien. Rappelons simplement que le Père-Lachaise a été aménagé au lieu-dit



Plan du cimetière du Père Lachaise, Alexandre Théodore Brongniart, entre 1810 et 1813 (© Paris Musées / Musée Carnavalet - Histoire de Paris).



Les fours élevés en 1887 et la façade en attente, fermée par un mur de briques (BHVP).



Les fours, les trois coupoles et les cheminées dans leur état de 1887 (BHVP).



1820. L'entrée se fait toujours par celle de l'ancien domaine des Jésuites.

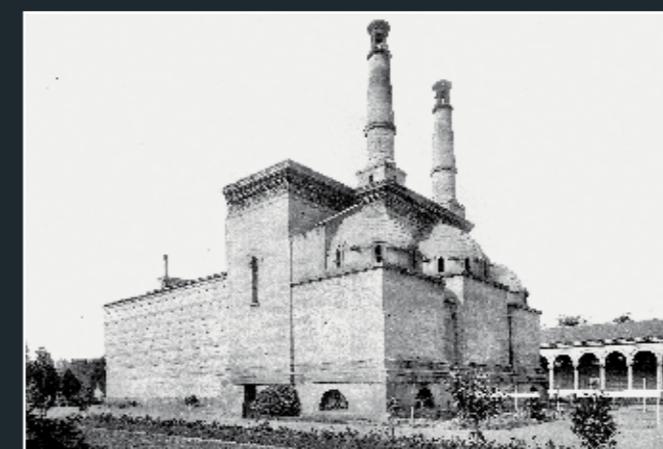


1836. La nouvelle entrée monumentale a provoqué un dévoiement de la rue de la Roquette.



1859. La grande extension de 1859 double quasiment la surface initiale du cimetière.

Schémas reconstituant les extensions successives du cimetière, publié par Catherine Healey, Karen Bowie et Agnès Bos dir., *Le Père Lachaise*, Paris, AAVP, 1998.



Le crématorium et la salle provisoire, vers 1900-1910 (© Roger-Viollet / Neurdien).



Hypothèses de datation du columbarium extérieur (© Atelier d'architecture Philippe Prost).



1934 (source : IGN)



1961 (source : IGN)



1945 (source : IGN)

Vues aériennes du crématorium en 1934, 1945, 1961 et 1970 (© IGN).

et de contemplation pour les vivants.

Cela est vrai du projet initial des années 1800-1810, conduit par l'architecte Alexandre-Théodore Brongniart (1739-1813), inspecteur général en chef de la 2^e section des Travaux publics du département de la Seine et de la Ville de Paris, chargé de surveiller les travaux des églises et des cimetières. Mais cela est également vrai des évolutions postérieures du site, agrandi en 1824, 1829, 1832, 1842 et 1850. Cette dernière extension, la plus importante puisqu'elle doubla la surface du cimetière, trancha avec les allées sinuées du parc-cimetière de première génération, par la création d'une grille, où les allées se croisent à angles droits, pour ramener ordre et rigueur dans ce qui était petit à petit vu par les contemporains comme un dédale paysager où les tombes semblaient éparpillées.

Alors que Brongniart avait envisagé la construction d'une pyramide crématoire, abandonnée au stade des fondations, l'idée ressurgit après le vote, par le Conseil de Paris en 1885, d'un budget pour la création de fours crématoires au Père-Lachaise — la crémation ne sera autorisée en France que deux ans plus tard et autorisée par l'Église qu'en 1964. Le projet est confié à Jean-Camille Formigé

(1845-1926), successeur de Gabriel Davioud (1824-1881) à la direction des services d'Architecture, promenades et plantations de la Ville de Paris. Les travaux furent adjugés la même année et les fondations amorcées en 1886. Les fours, dont la construction commença l'année suivante, étaient abrités dans deux petites salles situées de part et d'autre d'une troisième, chacune coiffée, en élévation, d'une coupole. Les trois coupoles forment l'abside du bâtiment dont la façade est laissée en attente, fermée par une façade en brique. Le chantier de la partie avant, toujours conçue comme un bâtiment provisoire, ne reprend qu'en 1893. La coupole ne sera élevée qu'après 1900 et les deux galeries latérales entre 1902 et 1907. Le choix du style byzantin du monument, largement utilisé en Europe à la fin du XIX^e pour les lieux de culte, a probablement été confirmé par la visite de Formigé au cimetière monumental de Milan, doté d'un crématorium une décennie avant que ne soit envisagé celui de Paris — la crémation étant autorisée en Italie dès 1876.

La construction du columbarium extérieur prend elle aussi un certain temps : elle débute en 1893 et s'achève en 1912. Le dispositif ne sera complété qu'en 1925 par un dernier groupe situé au sud-ouest du crématorium et doté d'une crypte, première excursion souterraine qui



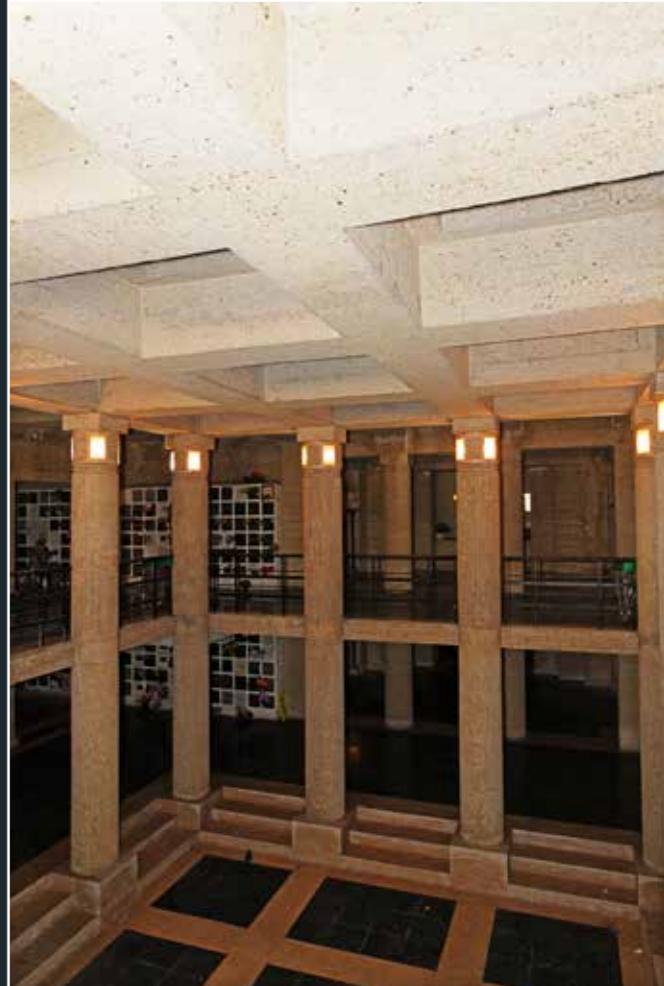
Vue de l'escalier principal d'accès au columbarium inférieur, 2025 (© DHAAP / ML).



Circulation intérieure du columbarium, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue de l'atrium depuis le niveau bas, 2025 (© DHAAP / ML).



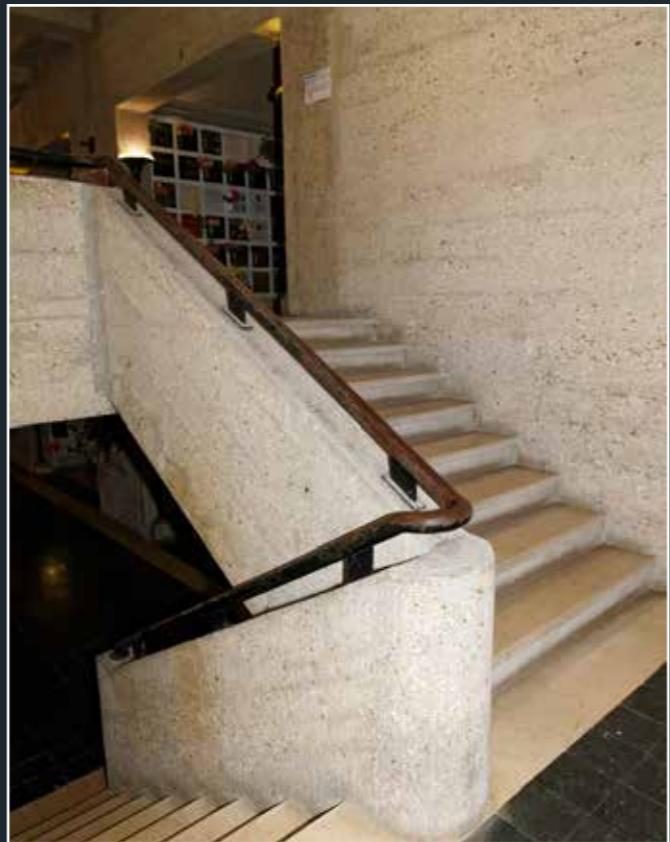
Vue de l'atrium depuis la coursive, 2025 (© DHAAP / ML).



Détail d'un candélabre des années 1930, 2025 (© DHAAP / ML).



Détail des colonnes et leur dispositif lumineux, 2025 (© DHAAP / MI).



Vue d'une volée de l'escalier principal dont la démolition est demandée, 2025 (© DHAAP / MI).

préfigure le projet d'extension conduit dans les années 1930. En effet, le columbarium enterré est réalisé entre 1933 et 1939. S'étendant sur deux niveaux de sous-sol, il est l'œuvre de Jules Formigé (1879-1960), fils de Jean-Camille, architecte-voyer de la Ville de Paris et architecte en chef des Monuments historiques — il a dirigé la restauration de la basilique Saint-Denis, a été chargé du Palais de Justice de Paris et était féru d'archéologie. Son architecture tranche avec le columbarium aérien. Mis en œuvre par les établissements Canal-Schuhl, le béton nervuré est laissé brut, dans un style d'inspiration classique affirmé et ponctué d'éléments de décors, le tout formant un ensemble Art déco original, ponctuellement gâché, toutefois, par un certain nombre d'éléments mobiliers récents (poubelles, lutins, néons, affichettes, etc.). L'ambiance qui règne dans cet hypogée peut rappeler celle des édifices religieux de l'Entre-deux-guerres, comme Notre-Dame du Raincy des frères Perret (1922-1923), l'église du Saint-Esprit (12^e), livrée en 1932 par Paul Tournon, mais surtout Saint-Pierre de Chaillot (16^e, 1938), où l'architecte de la Ville de Paris Émile Bois développe une esthétique du béton relativement proche. Une certaine sobriété décorative semble procéder d'une recherche que l'on rapprocherait volontiers du tellurisme propre à l'architecture des cryptes religieuses. Comman-

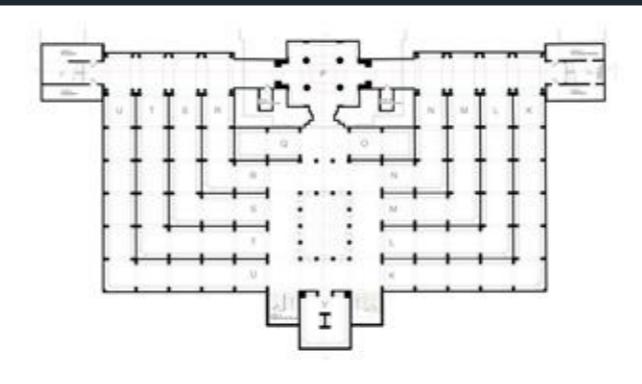
dé en 1943 et livré en 1954 seulement, le groupe sculpté par Paul Landowski, *Le Retour éternel*, est placé dans une salle qui assure la jonction entre le crématorium et le columbarium inférieur, aménagé en espace de convivialité pour les familles. Elle n'est actuellement pas visible par le visiteur.

Le point d'orgue est l'atrium en double hauteur, cerné d'une colonnade dont les chapiteaux sont éclairés de l'intérieur, soutenant un impressionnant plafond à caissons qui était à l'origine ajouré de pavés de verre, réinterprétation néo-classique, peut-être, des plafonds astronomiques des chambres funéraires antiques. Les ferronneries des garde-corps qui ceinturent les coursives de l'atrium, des portes et des rampes d'escalier participent également de la solennité de cet espace. Enfin, dans les années 1950-1960, Jules Formigé réalise une nouvelle extension au nord-ouest. Il décède en 1960 et c'est son fils Robert qui en signe les derniers plans.

Alors que le crématorium a fait l'objet de travaux de rénovation à partir de 2019, la direction de la Construction publique et de l'Architecture (DCPA) a ouvert, en 2023, un marché pour la rénovation et la mise en accessibilité des columbariums aérien et souterrain, travaux confiés



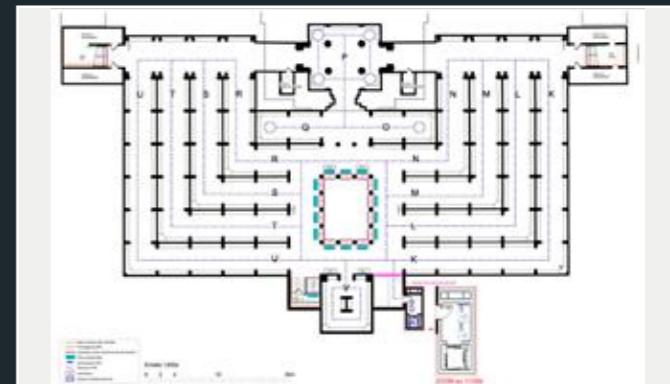
Vue de l'espace de convivialité Paul Landowski reliant originellement le crématorium et le columbarium inférieur. Au fond, le groupe sculpté *Le Retour éternel* livré en 1954 (source : services funéraires de la Ville de Paris).



Plan du sous-sol, état existant (© Atelier d'architecture Philippe Prost).



Vue d'insertion des édicules et du parvis en direction du crématorium (© Atelier d'architecture Philippe Prost).



Plan du sous-sol, état projeté (© Atelier d'architecture Philippe Prost).

à l'agence d'architecture de Philippe Prost. Les travaux prioritaires de conservation de l'aile sud (bâtiments A et B) ont été menés entre 2023 et 2024, puis ceux des bâtiments C et D ont été conduits dans la même année 2024. Ont alors été mis en place des étais et frettés sur les piles et des cintres sous les arches du columbarium aérien comme mesure préventive, réputée non pérenne mais visiblement destinée à durer, faute de financement pour de lourds travaux de restauration.

Dans le même temps, le marché englobe la rénovation et la mise en accessibilité du columbarium souterrain. Pour la partie rénovation, les bétons vont être réparés ponctuellement, les luminaires des années 1930 restaurés, les mains-courantes des escaliers rétroéclairées par des points lumineux installés en sous-faces. Des bancs, une nouvelle signalétique et de nouvelles poubelles ont été imaginés pour améliorer l'aspect et l'accueil du public dans les espaces souterrains. Ces bancs seront en structure métallique, fixés au sol et dotés d'une assise en lave émaillée. Un modèle similaire, mais à double assise, sera disposé sur le parvis.

Le parvis sera en effet réaménagé. Quelques plans et photographies aériennes joints à l'analyse historique

permettent d'établir que les espaces extérieurs ont fait l'objet de modifications au cours du XX^e siècle. Dans les années 1900, quatre parterres plantés encadraient le crématorium, empiétés petit à petit par la construction des ailes du columbarium aérien. Pour autant, devant l'entrée principale du crématorium, un espace a toujours été laissé libre et minéral pour accueillir les cortèges funéraires. C'est la création du columbarium souterrain et de sa trémie principale, située dans l'axe de l'entrée du crématorium, qui ont engendré une modification notable du parvis dans les années 1930 et 1940. Les accès latéraux au sous-sol, celui de l'est dans un premier temps puis, celui de l'ouest dans un second, justifient alors un réaménagement des parterres, avec la création de deux cheminements en patte d'oie et de bouches d'aération en béton de belle facture.

Quant à la disparition des pavés de verre situés sur le parvis, qui éclairaient l'atrium souterrain, elle date des années 1970 et a permis aux convois funéraires de gagner les abords immédiats du crématorium. Leur restitution dans le projet actuel conduit à modifier la circulation automobile des corbillards, leur interdisant de nouveau l'espace central, qui gagne en générosité. Celui-ci sera légèrement surélevé par rapport à la voie de circulation

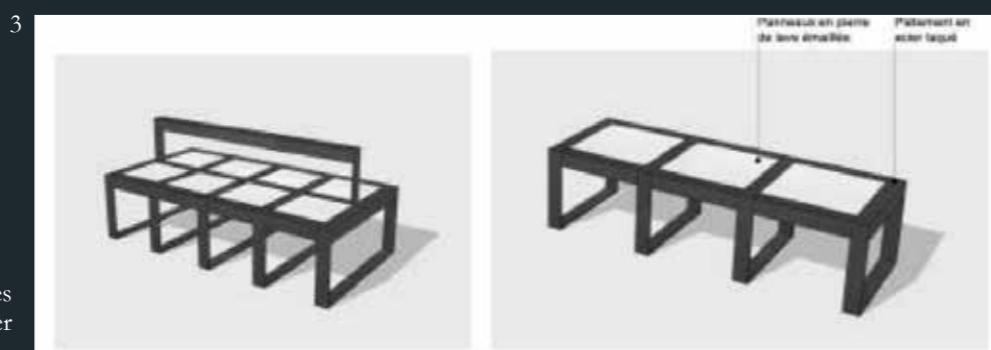


Contre-champ de l'insertion des édicules et du parvis (© Atelier d'architecture Philippe Prost).



1

2



3

1-2-3 : détails de signalétique et des bancs qui seraient créés (© Atelier d'architecture Philippe Prost).

et augmenté par l'ajout, autour des douze carrés de verre, d'un quadrillage partiellement gazonné. Cette mise à distance est renforcée par le remplacement des plots en pierre, aujourd'hui cubiques, par un modèle cylindrique. Ces nouveaux plots seront reliés par des chaînes métalliques, sur le modèle du dispositif situé aux abords de l'entrée monumentale du cimetière, dans l'axe de la rue de la Roquette. Mais la modification du parvis aujourd'hui demandée a également pour but d'intégrer, aussi harmonieusement que possible, les constructions rendues nécessaires par la mise en accessibilité du columbarium souterrain. De part et d'autre du parvis doivent ainsi être élevés deux édicules identiques. L'un fera office de guérite de rangement destinée à faire pendant vis-à-vis d'un second qui devrait abriter l'ascenseur d'accès au columbarium souterrain. La gaine de cet ascenseur serait creusée au droit de la seconde volée intérieure de l'escalier monumental menant au columbarium souterrain. Cette rampe d'escalier serait démolie pour relier les espaces d'attente sécurisés (EAS) à l'atrium, rompant la symétrie qui gouverne aujourd'hui toute la composition du site.

DISCUSSION

Jean-François Legaret estime que, sur le plan de l'accessibilité, le projet est un mal nécessaire et que les édicules

s'insèrent bien dans le lieu. Dominique Cerclet constate cependant que l'on détruit un escalier ; une rampe aurait peut-être pu être étudiée. Xavier Brunnquell se félicite pour sa part du projet paysager, qui redonne de la dignité au lieu.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 octobre 2025 à l'Hôtel d'Albret et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de mise en accessibilité du columbarium du cimetière du Père-Lachaise, 16 rue du Repos. Elle demande des vues d'insertion de l'ascenseur dans la volée d'escalier conduisant à l'atrium.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Atelier d'architecture Philippe Prost, *Diagnostic patrimonial du Columbarium*.
- Archives de la DRAC Île-de-France.
- Archives de la COARC.
- Michel VOVELLE et Régis BERTRAND, *La ville des morts : essai sur l'imaginaire urbain contemporain d'après les cimetières provençaux*, Paris, Éditions du CNRS, 1983.
- Catherine HEALEY, Karen BOWIE et Agnès BOS dir., *Le Père Lachaise*, Paris, AAVP, 1998.



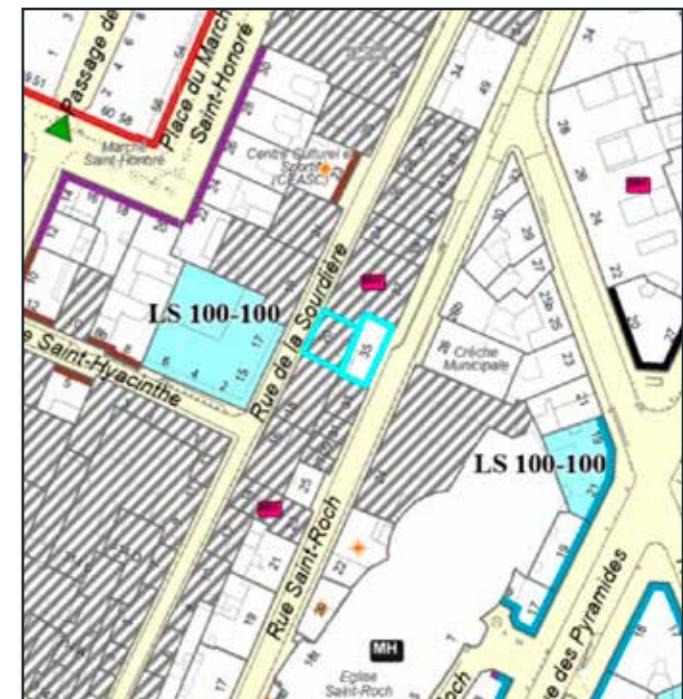
20 rue de la Sourdière et 35 rue Saint-Roch (01^{er} arr.)

SUIVI DE RÉSOLUTION

Mise aux normes d'un espace culturel installé dans une maison du XVII^e siècle et un immeuble du XIX^e siècle

Pétitionnaire : M. Bruno NORTH
SCI DES OEUVRES ET DES AMIS DE SAINT ROCH
PC 075 101 25 V0021
Dossier déposé le 30/07/2025
Dossier incomplet au 30/07/2025

« Restructuration d'un immeuble abritant un établissement d'enseignement et un centre culturel, démolition-reconstruction de planchers et de la toiture donnant sur la rue de la Sourdière, comblement d'un patio pour la création d'une gaine de circulation verticale, ravalement de la façade sur la rue de la Sourdière, modification des menuiseries sur rue, démolition de la toiture en cœur d'îlot, démolition de planchers, démolition totale de deux escaliers intérieurs et démolition partielle d'éléments structurels verticaux. »



Extrait du P.L.U.



Vue de la façade principale du 20 rue de la Soudière, 2025 (© DHAAP / ML).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 248 m²
- Surface existante : 1216 m²
- Surface créée : 0 m²
- Surface totale : 1214 m²

PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre du PLU : « Rue percée et lotie en 1662 par l'architecte-entrepreneur Simon Delespine sur l'emplacement d'une académie de manège fondée par l'écuyer de la Fage, sieur de la Soudière. Il s'agit d'un des rares lotissements du tournant XVII^e / XVIII^e siècles, très peu remanié. [...] Au n° 20, remarquable façade en pierre de taille probablement de la fin du XVII^e siècle ornée aux deux premiers étages d'appuis de fenêtre en fer forgé Louis XIV. Lucarnes passantes superposées. [...] »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 8 juillet 2025 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 8 juillet 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de rénovation lourde des deux immeubles situés aux 20 rue de la Soudière et 35 rue Saint-Roch. Elle s'oppose fermement tant à la nature qu'à l'ampleur des démolitions proposées, dans deux im-



Vue de la façade principale du 35 rue Saint-Roch, 2025 (© DHAAP / ML).

meubles qui ont chacun une indéniable valeur historique et architecturale. La justification d'une telle transformation – laquelle s'apparente à une pure opération de façadisme – n'étant pas établie dans les documents transmis, la Commission la refuse par principe. »

PRÉSENTATION

La maison située au n° 20 rue de la Soudière, datant vraisemblablement de la seconde moitié du XVII^e siècle, et l'immeuble situé au n° 35 rue Saint-Roch, construit dans les années 1890, relèvent d'une même propriété depuis le XX^e siècle. Ils partagent une cour aujourd'hui couverte au niveau du premier étage, traitée en « patio » de distribution, et sont occupés par l'association « Les amis, œuvres et écoles Saint-Roch », qui y anime un centre culturel.

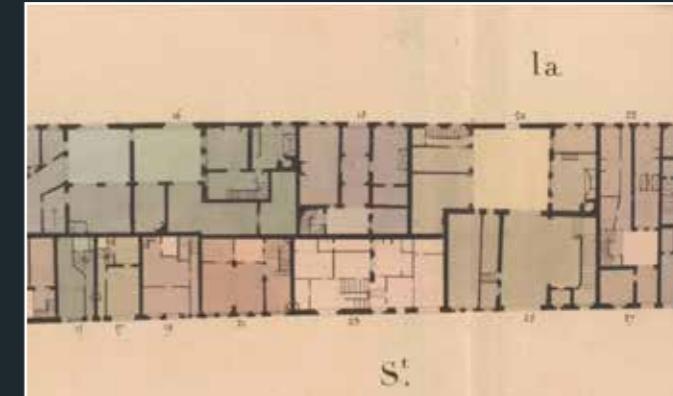
La maison au n° 20 rue de la soudière se compose d'un corps de bâtiment sur rue de cinq travées, élevé sur caves d'un rez-de-chaussée, de trois étages carrés et de deux niveaux sous comble, ainsi que de deux ailes en retour. Elle présente une façade en pierre de taille avec corniche saillante, et des baies dotées de différents types de garde-corps en ferronnerie datant de la fin du règne de Louis XIV, et des dernières décennies du XVIII^e siècle.



Plan des toitures et cour du n° 20 rue de la Soudière et n° 35 rue Saint-Roch (© Caravane / Antoine Guérin architecte).



Extrait du plan parcellaire municipal de Paris, 1890 (AD75).



Extrait du cadastre de Paris par îlot, dit Atlas Vasserot (1810-1836), parcelles des actuels n° 20 rue de la Soudière (18) et n° 35 rue Saint-Roch (23) (AD75).



Détail de la façade, n° 20 rue de la Soudière, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue des caves, 20 rue de la Soudière, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue des escaliers, 20 rue de la Soudière, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue du « patio », 20 rue de la Sourdière et 35 rue Saint-Roch, 2025 (© DHAAP / ML).



Niveau de la surélévation, 20 rue de la Sourdière, 2025 (© DHAAP / ML).

L'intérieur de la maison semble avoir été remanié au cours de la première moitié du XIX^e siècle, ce dont témoignent en particulier les escaliers aménagés dans l'une des ailes. Les caves, pour leur part, sont conservées en l'état. L'édifice est acquis par la Société civile des écoles catholiques dans les années 1880.

L'immeuble situé au n° 35 rue Saint-Roch occupe l'emplacement d'une maison vraisemblablement bâtie à la même époque que l'actuel n° 20 rue de la Sourdière. Construit sur une parcelle alors complètement indépendante, cet édifice se composait, à la fin du XIX^e siècle, d'un corps de logis principal élevé sur caves d'un rez-de-chaussée et de quatre étages carrés, et d'un corps de bâtiment secondaire seulement élevé d'un rez-de-chaussée et grenier donnant sur une petite cour enclavée. La Société civile des écoles catholiques, devenu propriétaire de l'ensemble en 1893, fait élever à son emplacement un nouvel immeuble, peut-être construit par Louis Thérèse David de Pénanrun, architecte qui édifie durant la même période la sous-station électrique de la rue Saint-Roch. Le nouveau bâtiment large de cinq travées, élevé sur caves d'un rez-de-chaussée, de trois étages carrés et d'un niveau sous comble, est construit en brique et pierre de taille. Sa façade soignée présente une polychromie



Une des salles aménagées au cours du XIX^e siècle, 20 rue de la Sourdière, 2025 (© DHAAP / ML).



Escaliers menant à l'espace surélevé, 20 rue de la Sourdière, 2025 (© DHAAP / ML).

décorative, ainsi qu'un jeu sur la forme des baies variant à chaque étage. La forme des fenêtres est en outre adaptée aux six demi niveaux qui masque l'élévation à trois étages de la façade principale. Les demi-niveaux sont desservis par un ingénieux escalier, assurant à la fois une distribution efficace, tout en étant conçu pour occuper un faible espace. Ce n'est qu'au cours du XX^e siècle que le n° 35 rue Saint-Roch est mis en communication avec le n° 20 rue de la Sourdière, également acquis par la Société civile des écoles catholiques.

Les deux édifices, fonctionnant toujours ensemble actuellement, conservent dans une large mesure leurs dispositions du XIX^e siècle, seul le rez-de-chaussée du 20 rue de la Sourdière ayant connu récemment des modifications plus substantielles pour accueillir la salle des professeurs de l'école Saint-Roch. Ils sont aujourd'hui l'objet d'un grand programme visant à augmenter la capacité d'accueil de l'établissement culturel de l'association « Les amis, œuvres et écoles Saint-Roch », et mettre l'ensemble aux normes de sécurité. Un premier projet a été présenté au stade de la faisabilité à la Commission du Vieux Paris, en juillet 2025. Celle-ci s'est fermement opposée tant à la nature qu'à l'ampleur des démolitions alors envisagées, dans deux immeubles



Détails de la façade du 35 rue Saint-Roch, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue des escaliers du 35 rue Saint-Roch, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue des escaliers du 35 rue Saint-Roch, 2025 (© DHAAP / ML).



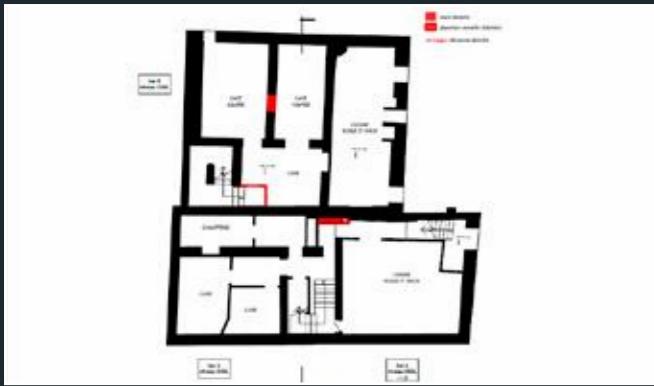
Vue de l'une des salles du 35 rue Saint-Roch, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue de l'une des salles du 35 rue Saint-Roch, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue de l'une des salles du 35 rue Saint-Roch, 2025 (© DHAAP / ML).



Démolitions sous-sol – Projet pour le 20 rue de la Sourdière et 35 rue Saint-Roch (© Caravane / Antoine Guérin architecte).



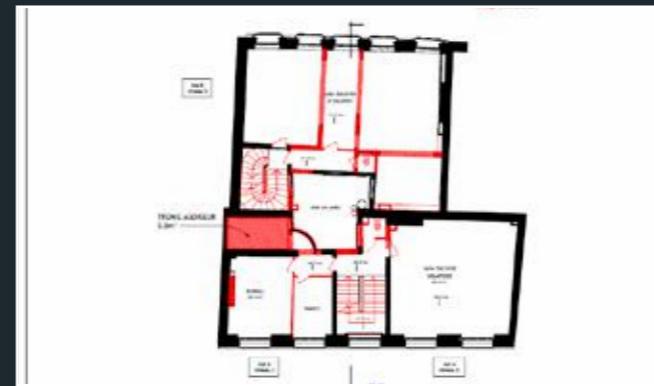
Démolitions rez-de-chaussée – Projet pour le 20 rue de la Sourdière et 35 rue Saint-Roch (© Caravane / Antoine Guérin arch.).

présentant chacun une indéniable valeur historique et architecturale. Elle a en outre rejetée, par principe, la mise en œuvre d'une opération de façadisme.

Le projet, qui fait à présent l'objet d'une demande de permis de construire, a été remanié en conséquence. Il prévoit désormais la conservation intégrale des façades, mais aussi des toitures. Les planchers existants doivent aussi être maintenus, mais renforcés pour être adaptés à une exploitation plus importante du bâtiment, et répondre aux normes de sécurité incendie. Si tous les refends de l'immeuble de la rue Saint-Roch doivent être conservés, certains de la maison de la rue de la Sourdière seraient démolis. Les caves de la même maison devraient pour leur part toujours être aménagées pour accueillir la salle des professeurs de l'école Saint-Roch. Les deux escaliers, quant à eux, sont encore destinés à une démolition intégrale, pour être reconstruits en béton avec l'ensemble de leurs paliers côté cour. Le projet prévoit aussi la dépose des cheminées encore en place. L'espace du « patio », enfin, doit à présent rester ouvert mais être réduit pour permettre l'accès d'un bâtiment à l'autre à chaque niveau. L'ascenseur, initialement prévu dans la cour, serait déplacé dans le volume du bâtiment, occasionnant l'aménagement de différentes trémies dans les



Démolitions premier étage – Projet pour le 20 rue de la Sourdière et 35 rue Saint-Roch (© Caravane / Antoine Guérin architecte).



Démolitions deuxième étage – Projet pour le 20 rue de la Sourdière et 35 rue Saint-Roch (© Caravane / Antoine Guérin arch.).

planchers existants.

DISCUSSION

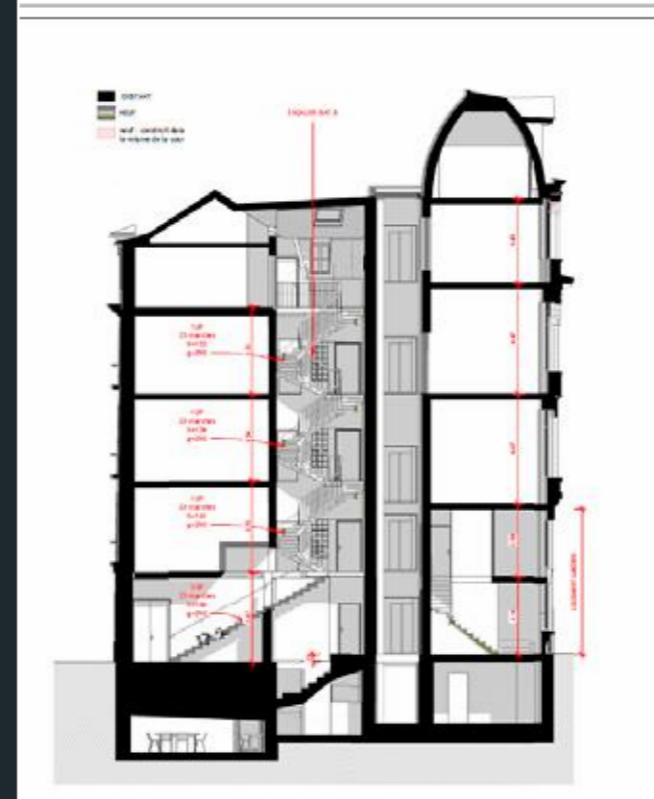
Aucune discussion.

RÉSOLUTION

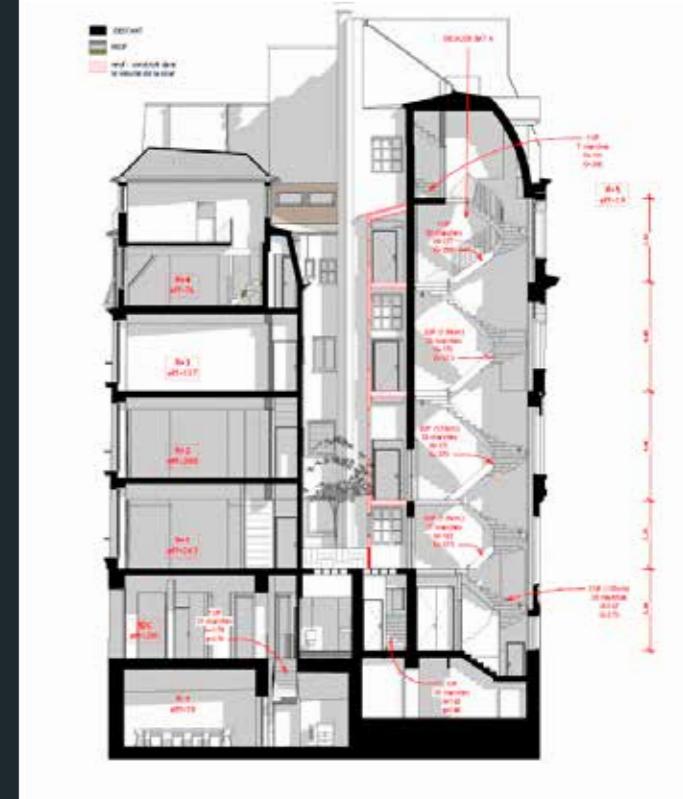
La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 octobre 2025 à l'Hôtel d'Albret et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de rénovation des 20 rue de la Sourdière et 35 rue Saint-Roch. Elle prend note de l'évolution du projet, mais maintient sa résolution compte tenu des démolitions encore prévues (escaliers, cheminées, caves), qu'elle juge excessives.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO11 1776 ; DQ18 222 ; DQ18 1177 ; DQ18 1187 ; DQ18 1177.
- Archives nationales : MC/ET/XXI/461 ; MC/ET/XXXV/1115 ; MC/ET/L/945 ; MC/ET/LXVIII/1507 ; MC/ET/LXVIII/1957.



Vue en coupe – Projet pour le 20 rue de la Sourdière et 35 rue Saint-Roch (© Caravane / Antoine Guérin architecte).



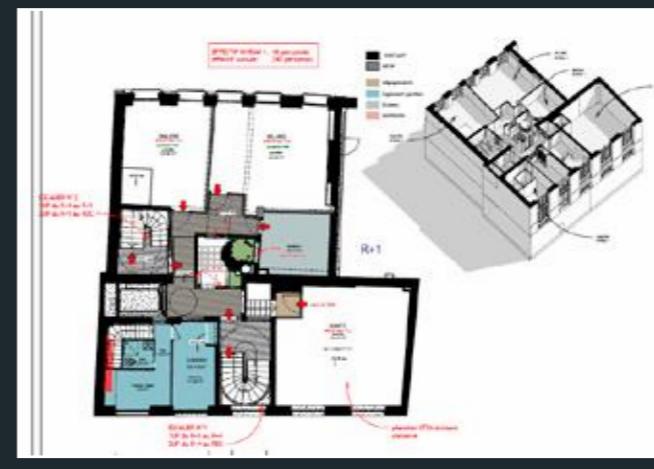
Vue en coupe – Projet pour le 20 rue de la Sourdière et 35 rue Saint-Roch (© Caravane / Antoine Guérin architecte).



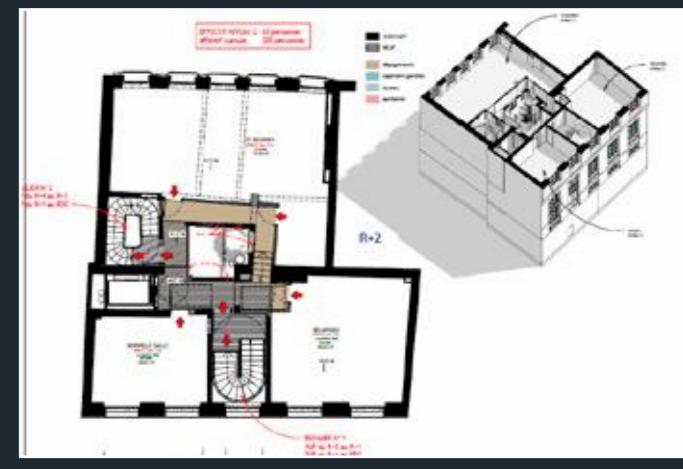
Plan du sous-sol, état projeté (© Caravane / Antoine Guérin architecte).



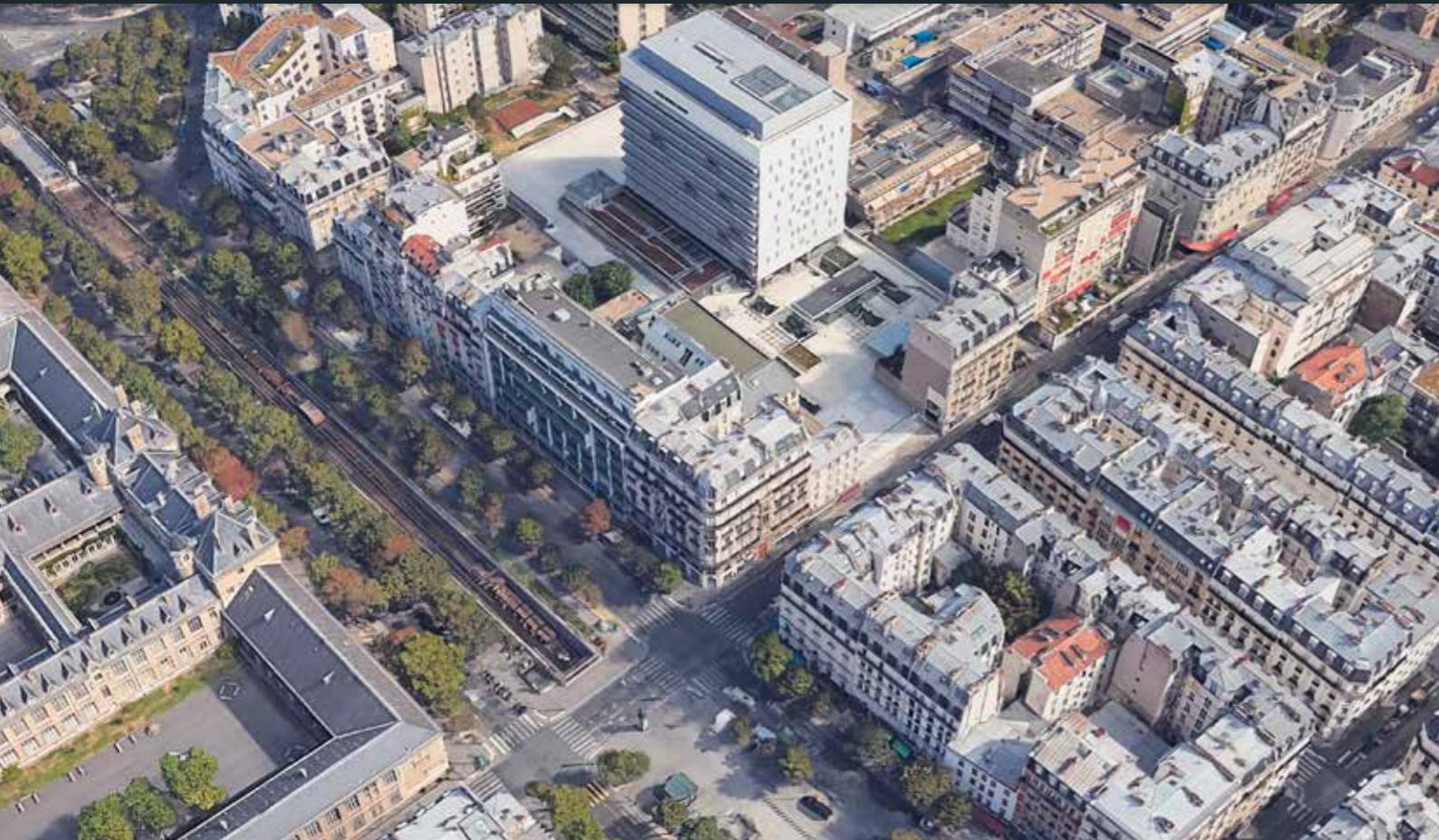
Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© Caravane / Antoine Guérin architecte).



Plan du premier étage, état projeté (© Caravane / Antoine Guérin architecte).



Plan du deuxième étage, état projeté (© Caravane / Antoine Guérin architecte).



31 boulevard Pasteur (15^e arr.)

SUIVI DE RÉSOLUTION Reconversion partielle du Lycée Fresnel

Pétitionnaire : M. TASTET Fabrice

RÉGION ÎLE DE FRANCE

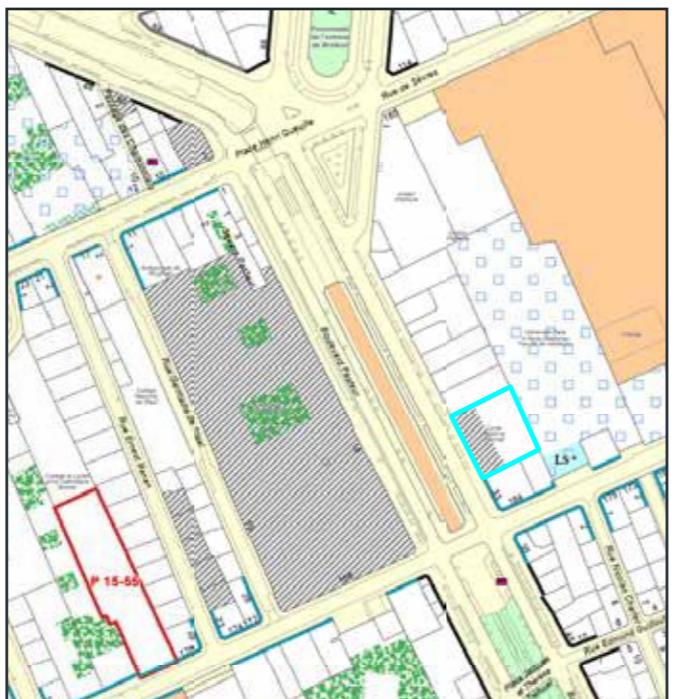
PC 075 115 25 V0037

Dossier déposé le 13/08/2025

Dossier incomplet le 13/01/2026

« Changement de destination, Surélévation, Modification d'aspect extérieur d'une construction à R+7 sur 2 niveaux de sous-sol, équipement d'intérêt collectif et service public sous destination établissement d'enseignement. Changement de destination des locaux existant à usage d'habitation en locaux à usage d'EICSP (équipements d'intérêt collectif et services publics) et changement de destination de locaux existants à usage d'EICSP en locaux à usage d'habitation.

Surface changeant de destination : 580 m² ; surface démolie : 342 m². »



Extrait du PLU.



Vue de l'école d'optique appliquée à sa livraison, publiée dans *Glaces et verres*, 1957.



Vue actuelle de l'école et sa façade depuis le boulevard Pasteur, 2025 (© DHAAP / ML).



Détail de la façade sur une des oriels, 2025 (© DHAAP / ML).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 2295 m²
- Surface existante : 8744 m²
- Surface créée : 580 m²
- Surface totale : 8402 m²

PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre du PLU : « « Lycée. Le bâtiment est réalisé en 1953 par Roger Richez (1914-1990) et Michel Raclot (1918-1982) pour accueillir un centre d'apprentissage de l'optique. En 1959, il est transformé en collège d'enseignement technique, puis agrandi, entre 1965 et 1967, d'un bâtiment réalisé par André Wogensky (1916-2004), accueillant des salles de cours, un gymnase, des laboratoires et des ateliers. En 1972, le collège devient le lycée d'enseignement technologique et professionnel et conserve sa spécialité d'optique. Le lycée comprend deux corps de bâtiments principaux. Le premier, le « bâtiment Pasteur », de 1953, donne sur la rue. Il est haut de sept étages et se caractérise par sa façade composée d'une trame en béton armé, où le remplissage est réalisé en verre : des baies vitrées reposant sur des allèges translucides en pavés de verre. L'usage du verre fait écho à la destination du bâtiment et permet d'éclairer de grands plateaux intérieurs. Deux oriels se détachent de

la façade et lui donnent du volume. Les deux derniers niveaux sont disposés en gradins, disposition caractéristique du règlement urbain provisoire en vigueur de 1950 à 1956. Le portail d'entrée est particulièrement travaillé, avec des motifs en fonte, réalisés par Antoniucci Volti (1915-1989) qui s'inspire des signes du zodiaque.

Le bâtiment de Wogensky, ou « bâtiment Necker » se situe en fond de parcelle. Il est réalisé en forme de L avec un corps principal de quatre niveaux, dont les deux premiers sont enterrés, et une aile en retour accueillant le gymnase. Ce bâtiment conçu pour créer une continuité avec l'hôpital Necker est surélevé de trois niveaux en 1995 par l'architecte Pierre de Blauwe (1932 - 2019). Pour son caractère exceptionnel, et sa façade atypique dans le paysage parisien où sont mises en œuvre différentes textures de verre, le lycée Fresnel est labellisé « Architecture contemporaine remarquable » en 2020. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 11 juin 2025 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 juin 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de rénovation du Lycée Fresnel, 31 boulevard Pasteur. Elle note avec satisfaction le respect des préconisations transmises à la maîtrise d'ouvrage par le



Détail des baies et des allèges en briques de verre, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue d'insertion présentée lors du concours (© Brenac et Gonzalez associés).

DHAAP. En revanche, elle s'oppose à la dépose totale du vitrage des oriels prolongeant la façade sur le boulevard Pasteur, qu'elle considère comme des éléments structurants du bâtiment. »

PRÉSENTATION

La Commission du Vieux Paris a été saisie en juin 2025 d'une étude de faisabilité pour le développement du site du lycée d'optique Fresnel, qui devra accueillir à la rentrée 2027 des classes restauration et hôtellerie du lycée Jean Drouant, actuellement situé rue Médéric, dans le 17^e arrondissement. Rappelons que le bâtiment du boulevard Pasteur a été conçu en 1953 par Roger Richez (1914-1990) et Michel Raclot (1918-1982), qu'il est labellisé Architecture contemporaine remarquable et protégé au titre du PLU.

L'opération de rénovation et d'extension de l'établissement du boulevard Pasteur a fait l'objet d'un concours dont les résultats ont été rendus publics le 6 juin 2025 ; le permis de construire a été déposé en août. À l'issue de la présentation du mois de juin dernier, la CVP avait pris une résolution pour demander qu'un plus grand respect soit accordé aux oriels de la façade principale, dont les menuiseries devaient être intégralement déposées. Le permis de construire est conforme à la faisabilité ; seul le traitement des oriels a été modifié afin de répondre à la



Vue d'insertion sur le boulevard Pasteur, déposée au PC (© Brenac et Gonzalez associés).



Vue d'insertion depuis le campus Necker, déposée au PC (© Brenac et Gonzalez associés).

résolution de la CVP. Les oriels seraient encore traités en balcons grâce à la dépose des menuiseries hautes, mais les garde-corps, initialement prévus en métal, seront créés avec des pavés de verre comparables à ceux de la façade d'origine — ceci dans le but de restituer l'aspect des oriels sans renoncer au confort des balcons. Les pavés de verre déposés serviraient à réparer ceux de la façade qui seraient endommagés.

DISCUSSION

Aucune discussion.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 octobre 2025 à l'Hôtel d'Albret et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de reconversion du Lycée Fresnel, 31 boulevard Pasteur. Elle prend bonne note de l'évolution du traitement des oriels et lève sa résolution du 11 juin 2025.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1069W 863 ; 1178W 384 ; 2474W 27.
- « Le clair et plaisant immeuble de l'école d'Optique Appliquée », *Glaces et verres*, 31^e année, n° 153, décembre 1957, p. 2-9.

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Ann-José Arlot, M^{me} Laurence Bassières, M. Sabri Bendimerad, M^{me} Bernadette Blanchon, M^{me} Karen Bowie, M. Xavier Brunnquell, M. Dominique Cerclet, M. Grégory Chaumet, M. Bernard Desmoulin, M^{me} Léonore Dubois-Losserand, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Bérénice Gauquin, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Charlotte Hubert, M. Paul Landauer, M^{me} Soline Nivet, M^{me} Jacqueline Osty, M. Dominique Perrault, M^{me} Caroline Poulin, M. Philippe Prost, M. Patrick Rubin, M. Philippe Simon, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M. René-François Bernard, M^{me} Anne Biraben, M. Thomas Chevandier, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M^{me} Lamia El Aaraje, M^{me} Corine Faugeron, M^{me} Béatrice Lecouturier, M. Émile Meunier, M. Christophe Najdovski, M^{me} Laurence Patrice, M^{me} Hanna Sebbah, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Léa Vasa, M. Aurélien Véron.

Membres du collège institutionnel, nommés par la Maire de Paris :

M^{me} Ariane Bouleau, M^{me} Aurélie Filippetti, M. Alexandre Labasse, M^{me} Marion Waller.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Betsabea Bussi

Pierre Coffy

Emeline Houssard

Laurent Favrole

Sébastien Lailler

Pauline Rossi

Simon Texier

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre

Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris

Direction des Affaires culturelles

Mairie de Paris

« Toute réutilisation des informations publiques est libre et gratuite sous réserve de la mention de l'origine, et du respect de l'intégrité des informations, des droits de propriété intellectuelle éventuellement attachés au document, et de la loi informatique et libertés en cas de données à caractère personnel. En cas de reproduction de photographies de biens privés il est obligatoire pour tout demandeur de contacter le secrétariat de la Commission du Vieux Paris, mairie de Paris, DAC-SDPH. »